

Étude des effets des « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » (Phase 2)

**Cohorte des projets 2000-2003 (effets à plus long terme)
Cohorte des projets 2003-2004 (effets à moyen terme)**

Rapport d'évaluation

Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et
de la statistique
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

octobre 2005

Conception du questionnaire, analyse et rédaction du rapport

Hugues Tétreault

Direction de l'évaluation

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Traduction du questionnaire et collecte de données

Sophie Poirier

Écho sondage

Table des matières

Chapitre 1 : Introduction

1.1	Mandat	2
1.2	Les « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés »	3
1.3	Les populations à l'étude	6
1.4	La stratégie d'évaluation	8
1.5	La structure du rapport	9

Chapitre 2 : Le profil socioprofessionnel des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visés par l'étude

2.1	Quelques caractéristiques socioprofessionnelles des participants visés par l'étude	11
-----	--	----

Chapitre 3 : Résultats bruts des « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés »

3.1	L'insertion en emploi	15
3.2	L'utilisation de l'assurance-emploi	24
3.3	L'utilisation de l'assistance-emploi	26
3.4	Le retrait de la vie active	29
3.5	Le revenu personnel	31

Chapitre 4 : Principaux constats de l'étude et discussion

4.1	Principaux constats de l'étude	34
4.2	Conclusions	39

BIBLIOGRAPHIE		41
---------------	--	----

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.2.1	Répartition des projets et des participants selon la nature de la principale intervention du projet et l'année de sa réalisation	4
TABLEAU 1.3.1	Quelques caractéristiques des personnes visées par l'étude selon l'année de réalisation et le principal objectif du projet	7
TABLEAU 2.1.2.1	Quelques éléments de l'histoire socioprofessionnelle des participants aux projets de réinsertion en emploi selon la cohorte considérée	11
TABLEAU 2.1.2.2	La scolarité des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée	12
TABLEAU 3.1.2.1	Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée	18
TABLEAU 3.1.2.2	Les caractéristiques du principal emploi détenu par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée (parmi les participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation)	20
TABLEAU 3.1.2.3	Les caractéristiques de l'emploi détenu en moyenne 32 mois après la participation par les participants aux PPTA visant la réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 (Parmi les participants occupant un emploi au moment du sondage)	22
TABLEAU 3.2.2.1	Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée	25
TABLEAU 3.3.2.1	Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée	28
TABLEAU 3.4.2.1	Les résultats bruts sur le retrait de la vie active des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée	29
TABLEAU 3.5.2.1	Les résultats bruts sur le revenu personnel des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée	31

LISTE DES FIGURES

FIGURE 3.1.2.1	Le taux d'insertion en emploi dans les 12 mois suivant la participation selon le délai écoulé entre le dernier emploi détenu avant la participation et le début de la participation (parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi de 2000-2003 et 2003-2004)	17
FIGURE 3.4.2.1	Les motifs évoqués par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » pour expliquer leur décision de prendre leur retraite ou une préretraite (parmi les participants ayant pris leur retraite ou une préretraite)	30

Chapitre 1

Introduction

1.1 Mandat

Le Canada et le Québec ont conclu une entente, en octobre 2000, visant la mise en œuvre de Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés (PPTA) pour une durée de 3 ans. Cette entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 2004. Par la suite, une autre entente a été conclue pour 2004-2005. Enfin, une nouvelle entente a été signée pour 2005-2006. L'entente mentionne que le Québec est responsable de la gestion des PPTA sur son territoire et de la mise en œuvre d'approches novatrices devant favoriser le maintien ou la réinsertion en emploi de travailleurs âgés de 55 à 64 ans et, exceptionnellement, entre 50 et 54 ans. Il est également responsable de l'évaluation de ces projets pilotes.

À la demande d'Emploi-Québec et tel que précisé dans l'Entente Canada-Québec, la Direction de l'évaluation de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a réalisé une étude visant à mesurer les effets bruts des PPTA, à moyen et à plus long terme. Plus spécifiquement, l'étude vise à mesurer les effets bruts des Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés (PPTA) sur les participants aux projets pilotes réalisés entre avril 2000 et mars 2003 (cohorte 1) sur une période plus longue que lors de l'étude initiale¹ de façon à vérifier si les effets positifs observés se maintiennent. On vise aussi à mesurer les effets sur les participants pour les projets réalisés entre avril 2003 et mars 2004 (cohorte 2) de façon à vérifier si ces projets obtiennent des effets semblables à ceux de 2000-2003. D'ailleurs, une brève comparaison est faite pour vérifier si la nature des projets est semblable, ou différente, selon qu'il s'agisse des projets de 2000-2003 et ceux de 2003-2004. Les effets mesurés sont ceux qui sont en lien avec les objectifs de ces projets (réinsertion en emploi et maintien en emploi) et d'autres effets concernant, notamment, l'emploi détenu, les revenus, l'utilisation de l'assistance-emploi et de l'assurance-emploi.

L'étude repose sur un sondage auprès de participants aux PPTA des cohortes mentionnées. Les résultats sont mesurés en distinguant les personnes selon la cohorte à laquelle elles appartiennent. Pour les participants aux projets pilotes réalisés en 2003-2004, les résultats sont présentés selon l'objectif de réinsertion ou de maintien en emploi. Pour les projets de 2000-2003, seuls les projets de réinsertion ont été retenus puisque une proportion trop faible de personnes en maintien en emploi avait consenti à être appelées à nouveau à la suite du premier sondage.

Les travaux de collecte des données (informatisation, traduction et pré-test des questionnaires, entrevues téléphoniques, etc.) ont été confiés à la firme Echo sondage. Ces travaux ont été réalisés sous la supervision de la Direction de l'évaluation du MESS. À ce titre, elle a conçu le devis de l'étude et le questionnaire, déterminé le plan d'échantillonnage et tiré les échantillons, défini les indicateurs liés aux thèmes de l'étude et supervisé la collecte des données confiée à la firme Echo sondage. M. Hugues Tétreault a été le chargé de projet représentant le Ministère dans ce dossier. Il a aussi effectué les analyses des données et rédigé le présent rapport.

¹ MESSF (2004) : Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés - Sondage auprès des personnes participantes, rapport d'évaluation, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Gouvernement du Québec, 63 pages.

1.2 Les « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés »

Les projets pilotes à l'attention des travailleurs âgés reposent sur une approche visant à favoriser la découverte, l'avènement ou la création de façons nouvelles et efficaces d'aider les travailleurs âgés à retourner sur le marché du travail (volet réinsertion) ou à conserver leur emploi (volet maintien). Ces projets s'adressent donc à des personnes à la recherche d'un emploi ainsi qu'à des personnes en emploi qui sont menacées de licenciement. La population visée est constituée des travailleurs âgés entre 55 et 64 ans et, exceptionnellement, entre 50 et 54 ans. Les PPTA peuvent aussi viser à aider les entreprises en terme de gestion prévisionnelle.

Les personnes admissibles à ces projets sont classées selon leur statut relatif au soutien public du revenu dans l'un des groupes suivants :

- prestataires actifs de l'assurance-emploi;
- individus admissibles dans le cadre de l'assurance-emploi :
 - ✓ anciens prestataires de l'assurance-emploi dont la période de prestation s'est terminée au cours des trois dernières années (rétrospection de 3 ans);
 - ✓ ceux qui ont déposé une demande de bénéfiques de maternité ou parentaux au cours des 5 dernières années et qui sont retournés sur le marché du travail pour la première fois après avoir laissé leur emploi pour prendre soin d'un nouveau-né ou d'enfants récemment adoptés (rétrospection de 5 ans).
- prestataires de l'assistance emploi;
- autres personnes ne recevant aucun soutien public du revenu.

Les promoteurs ou coordonnateurs des PPTA sont des entreprises ou des organismes à but non lucratif (OBNL) qui appartiennent aux secteurs public, parapublic ou privé, à l'exclusion toutefois des ministères du gouvernement du Québec et des organismes dont les employés sont régis par la Loi sur la fonction publique. Chaque projet pilote a une durée précise et spécifique d'un maximum de deux années et ne peut excéder la durée prévue de l'entente elle-même. Les projets de 2000-2003 ont, en moyenne, duré 17 mois tandis que ceux de 2003-2004 ont duré 12 mois au maximum.

Certains principes guident la mise en œuvre des « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés ». Parmi ceux-ci, mentionnons que les PPTA doivent poursuivre au moins un des quatre objectifs suivants : Sensibilisation et promotion, prévention des mises à pied, adaptation et participation à la vie active.

Par la sensibilisation et la promotion, le projet vise à faciliter la mise sur pied d'initiatives cherchant à contrer les barrières systémiques ainsi que les préjugés qui existent à l'égard de l'embauche de travailleurs âgés, et à sensibiliser les employeurs aux avantages concurrentiels que procurent ces travailleurs. La prévention des mises à pied propose la mise en œuvre de mesures de gestion prévisionnelle s'adressant aux entreprises et permettant d'agir à court terme afin d'éviter de reproduire une génération de travailleurs âgés risquant d'être mis à pied. L'adaptation cherche à favoriser un accroissement de la qualification et de la mobilité de la main d'œuvre afin d'améliorer sa compétitivité sur le marché du travail. Finalement, la participation à la vie active vise à favoriser directement la prolongation de la vie active des travailleurs de 55 ans et plus qui sont sans emploi ou dont l'emploi est menacé.

Les « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » sont regroupés en six catégories définies par la nature de leur principale intervention à savoir, les projets ...

- orientés sur la recherche d'emploi;
- offrant de la formation générale ou spécifique;
- offrant de la formation en entreprise;
- implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de la part de l'employeur;
- en gestion prévisionnelle;
- concernant principalement le travail autonome, l'entrepreneuriat ou le mentorat.

Bien que tous les projets ne soient inscrits que dans une seule de ces six catégories, cette classification des projets selon leur principale intervention n'implique pas que ces projets se limitent à un seul type d'intervention. Par exemple, des projets orientés sur la recherche d'emploi pourraient également offrir une formation de base à certains travailleurs âgés afin qu'ils puissent mieux s'intégrer sur le marché du travail.

Les projets pilotes orientés sur la recherche d'emploi permettent, entre autres choses, d'accompagner les travailleurs âgés dans leurs démarches de recherche d'emploi par l'établissement d'un diagnostic des difficultés d'insertion, l'évaluation des compétences et acquis, la détermination des intérêts et aptitudes et l'application de techniques de recherche d'emploi adaptées. Ces projets pilotes peuvent également offrir des plans d'action ou de développement individualisés, du counseling, ainsi que de l'orientation professionnelle dans des secteurs d'emploi bien précis.

Les projets pilotes offrant de la formation générale ou spécifique s'adressent soit à une clientèle peu scolarisée, soit à une clientèle qui désire recevoir une formation professionnelle de courte durée. Dans le cas de la formation générale, le processus de scolarisation permet aux travailleurs âgés d'accroître leurs compétences de base afin d'obtenir l'équivalence de scolarité de niveau secondaire 5.

Tableau 1.2.1 – Répartition des projets et des participants selon la nature de la principale intervention du projet et l'année de sa réalisation

Nature de la principale intervention		Projets 2000-2003		Projets 2003-2004	
		n	%	n	%
Recherche d'emploi	Projets	5	19	6	25
	Participants	400	25	445	39
Formation	Projets	3	11	3	13
	Participants	127	8	155	14
Formation en entreprise	Projets	8	29	3	13
	Participants	533	33	72	6
Fermeture ou licenciement	Projets	4	15	6	25
	Participants	289	18	285	25
Gestion prévisionnelle	Projets	3	11	4	17
	Participants	209	13	139	12
Autres projets ¹	Projets	4	15	2	8
	Participants	52	3	37	3
TOTAL	Projets	27	100	24	100
	Participants	1 610	100	1 133	100

¹ Travail autonome – Entrepreneuriat – Mentorat

Les projets pilotes offrant de la formation en entreprise permettent à des travailleurs âgés, en plus de suivre une formation de base ou spécialisée dans certains cas, de s'inscrire dans le cadre d'un stage rémunéré, ou non, en entreprise afin de favoriser le transfert des compétences dans des secteurs d'activités identifiés au préalable ou l'apprentissage d'un nouveau métier. Certains de ces projets peuvent prévoir utiliser aussi le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), les subventions salariales ou encore, le supplément de revenu afin d'inciter les employeurs potentiels à participer à la formation de ces travailleurs âgés.

Les projets ayant été implantés à la suite d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement partiel de la part de l'employeur offrent un amalgame d'activités d'aide et de techniques de recherche d'emploi aux travailleurs âgés concernés, favorisant ainsi leur réinsertion et maintien en emploi. Plusieurs de ces projets offrent aussi des subventions salariales afin d'inciter les employeurs à embaucher des travailleurs âgés.

Les projets pilotes en gestion prévisionnelle s'adressent aux employeurs ou gestionnaires de ressources humaines d'entreprises. Contrairement aux autres projets, ce sont les entreprises qui ont participé dans le cadre de ces projets et non directement les travailleurs âgés. Il visent à développer et valider de nouvelles pratiques de gestion prévisionnelle qui permettent le maintien en emploi de travailleurs âgés de 50 ans et plus, une meilleure planification de leur carrière et de leur retraite ainsi que le transfert des connaissances au sein de l'entreprise avant leur départ à leur retraite.

Enfin, les autres projets pilotes offrent du soutien à des travailleurs autonomes, des activités de développement d'habiletés entrepreneuriales aux travailleurs âgés intéressés d'acquérir des connaissances applicables à l'organisation et à l'implantation d'une entreprise ou des activités de mentorat à des travailleurs âgés souhaitant intervenir auprès de jeunes apprentis.

Les projets en gestion prévisionnelle et ceux offrant principalement des activités de mentorat sont appelés projets de maintien en emploi alors que les autres projets sont appelés des projets de réinsertion en emploi. Entre 2000 et 2003, 27 projets ont été réalisés dont 23 visaient la réinsertion en emploi (recherche d'emploi, formation, formation en entreprise, fermeture et licenciement et autres) et 4, le maintien en emploi (gestion prévisionnelle et mentorat). Parmi les 24 projets réalisés en 2003-2004, 20 projets visaient la réinsertion en emploi et 4, le maintien en emploi.

1.3 Les populations à l'étude

Deux cohortes de participants sont ciblées par la présente étude : les participants aux projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés visant la réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 qui ont accepté d'être contactés à nouveau lors du sondage téléphonique de l'évaluation précédente (cohorte 1) et l'ensemble des participants aux projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés réalisés en 2003-2004 (cohorte 2). La première cohorte compte 497 personnes alors que la seconde en compte 1 133 soit, 994 personnes ayant participé à un projet visant la réinsertion en emploi et 139 personnes ayant participé à un projet visant le maintien en emploi.

Les participants aux projets visant la réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 qui forment la première cohorte comptent plus d'hommes que de femmes (57 % contre 44 %). L'écart est encore plus marqué chez les participants aux projets visant la réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (65 % contre 35 %).

Au moment de débiter leur participation dans les projets de réinsertion en emploi réalisés entre avril 2000 et mars 2003, le quart des participants visés par l'étude (24 %) étaient âgés de moins de 55 ans, 61 % avaient entre 55 et 59 ans et 15 %, 60 ans et plus. Les participants aux projets de réinsertion réalisés entre avril 2003 et mars 2004 sont un peu plus jeunes puisque 31 % d'entre eux ont moins de 55 ans et que 53 % ont entre 55 et 59 ans.

Les participants aux projets visant la réinsertion en emploi réalisés entre 2000-2003 formant la première cohorte résident principalement dans les régions de la Mauricie (19 %), de Chaudière-Appalaches (19 %), de Montréal, ville ou banlieue, (19 %), de la Montérégie (11 %), du Centre-du-Québec (11 %) et de la Gaspésie-Iles de la Madeleine ou du Bas St-Laurent (12 %). Pour leur part, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 sont davantage concentrés dans les régions de la Montérégie (29 %) et de la Gaspésie-Iles de la Madeleine ou du Bas St-Laurent (19 %) alors que l'importance relative des participants de la région Chaudières-Appalaches s'est maintenue (19 %). Par contre, on note une diminution de la présence des participants des régions de Montréal (8 %), de la Mauricie (8 %) et du Centre-du-Québec (0,2 %).

Au moment de débiter leur participation, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 étaient principalement des prestataires actifs de l'assurance-emploi (49 %), des personnes admissibles de l'assurance-emploi (22 %) ou sans soutien public du revenu (22 %). Près de un participant sur sept (14 %) était prestataire de l'assistance-emploi. Les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 comptent un peu moins de prestataires actifs de l'assurance-emploi (41 %) et de prestataires de l'assistance-emploi (9 %) et, en contrepartie, un peu plus de personnes admissibles (26 %) et de personnes sans soutien public du revenu (28 %). Il est à noter qu'une personne peut être, à la fois, prestataire de l'assistance-emploi et être prestataire ou admissible de l'assurance-emploi.

En ce qui concerne les projets visant le maintien en emploi, les travailleurs touchés par ces projets sont plus fréquemment des hommes que des femmes (62 % contre 38 %), presque tous (96 %) âgés entre 55 et 59 ans (66 %) ou 60 ans et plus (30 %). Ceux-ci sont concentrés dans cinq régions du Québec soit, la Capitale-Nationale, l'Estrie, la Montérégie, le Centre-du-Québec et Montréal (ville et banlieue). Les 139 travailleurs âgés touchés par ces projets résident davantage en Estrie (40 %). Il est à noter que ces projets s'adressent aux entreprises de sorte que des travailleurs âgés oeuvrant pour une entreprise participant à un de ces projets peuvent résider dans des régions administratives voisines de celle de l'entreprise participante. C'est notamment le cas pour les usines de textile de l'Estrie impliquées dans des projets de maintien, lesquelles regroupent 98 (71 %) des 139 travailleurs touchés par ces projets et dont certains travailleurs résident en Montérégie ou au Centre-du-Québec. Aucune information n'est présentée concernant le soutien public des personnes bénéficiant des projets de maintien en emploi puisque, par définition, celles-ci sont en emploi au moment où débute le projet.

TABLEAU 1.3.1 – Quelques caractéristiques des personnes visées par l'étude selon l'année de réalisation et le principal objectif du projet

		Réinsertion 2000-2003 ²	Réinsertion 2003-2004	Maintien 2003-2004
Sexe	Femmes	43,5 ↑	34,9 ↓	38,1
	Hommes	56,5 ↓	65,1 ↑	61,9
Âge	Moins de 55 ans	23,5 ↓	30,7 ↑	3,6
	55 - 59 ans	61,2 ↑	52,9 ↓	66,2
	60 ans et plus	15,3	16,4	30,2
Région	Bas St-Laurent et Gaspésie-Iles de la Madeleine	11,7 ↓	19,4 ↑	
	Capitale Nationale	2,6	0,4	15,1
	Chaudière-Appalaches	19,0	18,6	
	Mauricie	18,6 ↑	7,6 ↓	
	Centre-du-Québec	10,7 ↑	0,2 ↓	15,8
	Estrie	2,6	9,0	40,3
	Montérégie	10,9 ↓	29,1 ↑	25,2
	Montréal	19,0 ↑	8,3 ↓	3,6
	Autres	4,9	7,4	
Soutien public du revenu	Présent à l'assistance-emploi et actif à l'assurance-emploi	2,8	1,0	
	Présent à l'assistance-emploi et admissible ² de l'assurance-emploi	4,0	2,9	
	Présent à l'assistance-emploi seulement	6,8	5,0	
	Actif à l'assurance-emploi seulement	46,1	40,4	
	Admissible de l'assurance-emploi ³ seulement	18,1	22,8	
	Sans soutien du revenu	22,1	27,8	
TOTAL		100,0	100,0	100,0
Nombre de participants		497	994	139

Source : Fichiers du MESS.

² Comme il s'agit d'un sous-ensemble des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, leur profil peut s'avérer quelque peu différent de celui présenté dans le précédent rapport d'évaluation, lequel porte sur les 1 388 participants.

³ Il s'agit des individus admissibles dans le cadre de l'assurance-emploi tel que défini en page 2.

1.4 La stratégie d'évaluation

La présente étude vise à mesurer les effets bruts à moyen (projets réalisés en 2003-2004) et à plus long terme (projets réalisés entre 2000 et 2003) de la participation aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » sur les aspects suivants :

- Effets ultimes escomptés :
 - taux d'insertion en emploi (présence en emploi, nombre et pourcentage de semaines travaillées);
 - salaires, genre d'emploi, nombres d'heures travaillées, etc.;
 - niveau de revenu;
 - présence à l'assurance-emploi et à l'assistance-emploi.

La population à l'étude est formée de deux cohortes:

- 1) En lien avec l'objectif de l'étude d'évaluer les effets à plus long terme de la participation au volet réinsertion en emploi des PPTA, tous les participants à un volet réinsertion en emploi des projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003 ayant déjà répondu à un premier sondage téléphonique mené au printemps 2003 et ayant accepté d'être contactés à nouveau forment la première cohorte de la présente étude. Cet échantillon compte 497 individus.
- 2) Afin de mesurer les effets bruts à moyen terme de la participation aux PPTA réalisés entre avril 2003 et mars 2004, tous les participants à ces projets ont été sélectionnés. Cette cohorte est formée de 994 individus ayant participé aux projets visant la réinsertion en emploi et de 139 individus ayant participé aux projets visant le maintien en emploi.

L'évaluation des effets bruts repose sur l'observation de la situation des participants au cours des 12 mois et, pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 (cohorte 1), des 18 mois suivant la participation aux projets sur la base de données recueillies au cours d'un sondage téléphonique. Au total, 1 000 personnes (61 %) parmi les 1 630 participants sélectionnés ont répondu au sondage téléphonique effectué en février 2005. Le taux de réponse au sondage a été plus élevé pour la première cohorte (354 sur 497 soit, 71 %) que pour les participants aux projets réinsertion (590 sur 994 soit, 59 %) et aux projets maintien (55 sur 139, soit 40 %) de la seconde cohorte. Cette situation s'explique, du moins en partie, par le fait que les personnes de la première cohorte avaient déjà consenti lors d'un précédent sondage téléphonique à être contactées à nouveau et avaient identifié une personne ressource permettant de les retracer en cas de déménagement. Les taux de réponse varient aussi selon le sexe et la région de résidence des participants. Les résultats bruts présentés dans ce rapport ont été obtenus à partir de données pondérées selon le sexe et la région pour chacune des sous strates définies par la cohorte et le type de projet.

Finalement, il est important de mentionner qu'en l'absence d'un « groupe de comparaison », il est impossible d'estimer les effets nets des projets sur les aspects mesurés; i.e., les effets directement attribuables à la participation à ces projets. Toutefois, des travaux sont en cours pour constituer un groupe de comparaison pour le volet réinsertion des projets réalisés en 2003-2004.

1.5 La structure du rapport

Le présent document est divisé en quatre chapitres. Le deuxième chapitre présente des éléments relatifs au profil socioprofessionnel des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » tels que l'éloignement du marché du travail, le fait d'avoir vécu un licenciement collectif et le niveau de scolarité. Le chapitre trois porte sur les résultats bruts de l'étude selon le type de projet. Les conclusions qui découlent des analyses terminent le rapport. Le questionnaire utilisé ainsi que les résultats détaillés de la collecte de données font l'objet d'un rapport méthodologique distinct.

Le chapitre 3 voué aux effets bruts des « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » présente les résultats bruts selon cinq thèmes : l'insertion en emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi, la retraite ainsi que le revenu personnel. Les indicateurs définissant chacun des thèmes sont décrits au début de chaque section.

Lorsque les nombres de répondants le permettent, les résultats bruts sont détaillés selon le type de projet. Les différences statistiquement significatives entre les groupes de participants sont illustrées directement dans les tableaux (↑↓). Rappelons que celles-ci ont été établies sur un degré de confiance de 95 %.

Chapitre 2

Le profil socioprofessionnel des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visés par l'étude

2.1 Quelques caractéristiques socioprofessionnelles des participants visés par l'étude

2.1.1 Définition des indicateurs

Les indicateurs utilisés sont les suivants :

- L'éloignement du marché du travail au moment de débiter la participation; i.e., le nombre de mois écoulés entre la fin du dernier emploi détenu avant la participation et le début de la participation;
- Le fait d'avoir vécu un licenciement collectif au cours des cinq années précédant la participation. Il s'agit d'une variable dichotomique (1 = Oui, 0 = Non);
- La scolarité définie par le plus haut niveau que le répondant a déclaré avoir atteint.

2.1.2 Résultats

Parmi les personnes à l'étude qui ont participé à un volet réinsertion en emploi des « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » (PPTA) réalisés entre 2000 et 2003, près de la moitié (52 %) avaient occupé un emploi au cours des 12 mois précédant leur participation alors que 28 % d'entre elles n'avaient pas occupé d'emploi depuis 12 à 23 mois, 13 % depuis 2 à 5 ans et, 6 % depuis 5 ans et plus. Les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 ont été plus nombreux, toutes proportions gardées, à avoir occupé un emploi dans l'année précédant leur participation (63 %). Cette différence est cohérente avec le fait que ces derniers comptent une proportion moindre de prestataires de l'assistance-emploi.

Tableau 2.1.2.1 – Quelques éléments de l'histoire socioprofessionnelle des participants aux projets de réinsertion en emploi selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion ⁴		Participants aux projets de réinsertion	
	2000-2003		2003-2004	
	n	%	n	%
Délai depuis le dernier emploi				
Moins de 12 mois	318	52,4 ↓	580	62,7 ↑
12 à 23 mois	318	28,0	580	22,3
2 à 5 ans	318	13,2	580	10,2
5 ans et plus	318	6,4	580	4,8
Licenciement collectif dans les 5 années précédant la participation	343	19,6 ↓	587	30,5 ↑

⁴ Les « n » correspondent au nombre de répondants non pondéré pour l'inférence statistique soit, 354 pour les projets de 2000-2003 et 590 pour ceux de 2003-2004. La valeur varie en fonction de la non-réponse partielle. Bien que pour les participants des projets de 2000-2003, les données présentées dans ce tableau proviennent de l'étude précédente, les caractéristiques décrites peuvent être différentes de celles présentées dans le rapport précédant d'évaluation puisque ce rapport portait sur les 1 388 participants au volet de réinsertion des projets réalisés entre 2000 et 2003.

Par ailleurs, parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, un sur cinq (20 %) a vécu un licenciement collectif au cours des cinq années précédant sa participation. Cette proportion est plus élevée chez les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (31 %). Notons aussi que 11 % des travailleurs touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004 ont vécu cette situation dans les cinq années précédant le projet.

Le tiers des participants (34 %) aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 n'avaient pas complété d'études secondaires alors que 28 % avaient obtenu un diplôme d'études secondaires générales (19 %) ou professionnelles (9 %), 11 % avaient obtenu un diplôme d'études collégiales générales (4 %) ou techniques (7 %) et 12 % avaient obtenu un diplôme d'études universitaires. Pour leur part, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 sont proportionnellement plus nombreux à avoir obtenu un diplôme d'études professionnelles au secondaire (17 %) et, en contrepartie, moins nombreux à avoir obtenu un diplôme d'études universitaires (8 %). En ce qui concerne les travailleurs touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, le deux tiers d'entre eux (67 %) n'avaient pas complété d'études de niveau secondaire.

Tableau 2.1.2.2 – La scolarité des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion 2000-2003		Participants aux projets de réinsertion 2003-2004		Travailleurs des projets de maintien 2003-2004	
	n	%	n	%	n	%
	Niveau de scolarité					
Primaire ou secondaire non complété	352	34,3	588	33,7	55	66,7 ↑
Secondaire 5	352	19,3	588	16,6	55	9,2
Formation professionnelle secondaire	352	8,9 ↓	588	16,8 ↑	55	10,7
Collégial non complété	352	4,5	588	2,6	55	3,6
Collégial général	352	4,0	588	3,5	55	0,0
Collégial technique	352	7,0	588	10,8	55	4,1
Universitaire non complété	352	8,5	588	7,5	55	3,6
Universitaire	352	12,3 ↑	588	7,7 ↓	55	2,1
Autre	352	1,2	588	0,8	55	0,0

2.1.3 Synthèse

Près de deux participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (37 %) sur cinq étaient, au moment de débiter sa participation, sans emploi depuis plus d'un an alors que cette proportion atteint 48 % chez les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003. Cette différence observée entre les projets réalisés entre 2000 et 2003 et ceux réalisés en 2003-2004 pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les projets réalisés entre 2000 et 2003 comptent une plus grande proportion de prestataires de l'assistance-emploi parmi leur clientèle.

D'autre part, un participant aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 sur cinq (20 %) a vécu un licenciement collectif dans les cinq ans précédant sa participation alors que cette situation a touché une plus grande proportion (31 %) des participants aux projets de réinsertion réalisés en 2003-2004. Par ailleurs, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 sont un peu plus nombreux, toutes proportions gardées, que ceux des projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 à avoir fait des études universitaires (12 % contre 8 %) et, en contrepartie, moins nombreux à avoir fait une formation professionnelle au secondaire (9 % contre 17 %).

Concernant les travailleurs touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, 11 % d'entre eux avaient déjà vécu un licenciement collectif dans les cinq années précédant leur participation et les deux tiers (67 %) n'ont pas complété d'études secondaires.

Chapitre 3

Résultats bruts des « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés »

3.1 L'insertion en emploi

3.1.1 Définition des indicateurs

Les indicateurs relatifs au thème de l'emploi sont les suivants :

- la présence en emploi dans les périodes de 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, de 18 mois suivant la date de fin de la participation, laquelle réfère au fait d'avoir occupé au moins un emploi au cours de ces périodes, que cet emploi ait été détenu avant la participation, ou non;
- la présence ponctuelle en emploi; i.e., le fait d'occuper un emploi au moment du sondage. Pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, le moment du sondage se situe entre 23 à 47 mois après que leur participation se soit terminée (32 mois, en moyenne) alors que pour les participants aux projets réalisés entre avril 2003 et mars 2004, il se situe entre 10 et 21 mois après leur participation (13 mois, en moyenne) pour les projets de réinsertion en emploi et entre 11 et 15 mois (11 mois en moyenne) pour les projets de maintien en emploi;
- la proportion de semaines en emploi dans les 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, les 18 mois suivant la participation. Cet indicateur correspond au quotient du nombre de semaines passées en emploi durant la période considérée sur le nombre de semaines (52 ou 78) associé à cette période. Il tient compte de toutes les périodes d'emploi, même celles au cours desquelles le participant recevait des prestations de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucune semaine de travail durant la période considérée;
- la proportion de semaines de 30 heures et plus en emploi dans les 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, les 18 mois suivant la participation. Cet indicateur correspond au quotient du nombre de semaines de 30 heures et plus passées en emploi durant la période considérée sur le nombre de semaines (52 ou 78) associé à cette période. Il tient compte de toutes les périodes d'emploi, même celles au cours desquelles le participant recevait des prestations de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucune semaine de 30 heures et plus de travail durant la période considérée;
- la différence entre le pourcentage des semaines de travail dans les 12 mois suivant la participation et le pourcentage des semaines de travail dans les 12 mois précédant la participation. Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non;
- la différence entre le pourcentage des semaines de 30 heures et plus de travail dans les 12 mois suivant la participation et le pourcentage des semaines de 30 heures et plus de travail dans les 12 mois précédant la participation. Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé 30 heures et plus, ou non;
- la différence du nombre total estimatif d'heures de travail entre les 12 mois suivant la participation et les 12 mois précédant la participation. Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non;
- la différence de la rémunération moyenne entre les emplois détenus durant les 12 mois suivant la participation et ceux détenus durant les 12 mois précédant la participation. Cet indicateur est calculé pour tous les répondants au sondage, qu'ils aient travaillé ou non;
- le délai écoulé, en semaine, entre la fin de la participation et l'occupation du principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation. Cet indicateur n'est calculé que pour les personnes ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation;
- le salaire horaire brut du principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation. Cet indicateur n'est calculé que pour les personnes ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation;
- La modification perçue du salaire horaire brut obtenu dans l'emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation comparativement au salaire horaire brut obtenu dans le dernier emploi détenu avant la participation. Cet indicateur n'est calculé que pour les personnes ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation;
- Le caractère saisonnier de l'emploi détenu, considéré comme tel si l'emploi est d'une durée inférieure à un an et est disponible chaque année à la même période. Cet indicateur s'applique au principal emploi détenu dans les

12 mois suivant la participation et à l'emploi occupé au moment du sondage. Il n'est calculé que pour les personnes détenant un emploi;

- Le caractère temporaire de l'emploi détenu, déterminé par le fait que la date de fin de l'emploi était connue en cours d'occupation de cet emploi. Cet indicateur s'applique au principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation et à l'emploi occupé au moment du sondage. Il n'est calculé que pour les personnes détenant un emploi;
- le niveau de compétence associé à l'emploi détenu selon les catégories du code CNP associé à cet emploi. Quatre niveaux de compétence sont établis selon le type et la durée de la formation nécessaire à l'emploi, soit de 1 (aucune formation particulière requise) à 4 (formation universitaire ou poste de gestion). Cet indicateur s'applique au principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation et à l'emploi occupé au moment du sondage. Il n'est calculé que pour les personnes détenant un emploi;
- Le secteur d'activité de l'emploi détenu selon la codification du code CNP, laquelle comprend neuf catégories. Cet indicateur s'applique au principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation et à l'emploi occupé au moment du sondage. Il n'est calculé que pour les personnes détenant un emploi;
- La correspondance entre l'emploi occupé et le genre d'emploi souhaité par le participant. Il s'agit d'une variable dichotomique (1 = Oui, 0 = Non). Cet indicateur ne s'applique qu'aux personnes ayant occupé un emploi de travailleur autonome après la participation;

3.1.2 Résultats

Plus des deux tiers des participants (68 %) au volet réinsertion en emploi des « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » (PPTA) réalisés entre 2000 et 2003 ont occupé un emploi au cours des 12 mois suivant leur participation. Cette proportion atteint 74 % lorsque l'on considère les 18 mois suivant la participation. Au moment du sondage, soit en moyenne 32 mois après la participation, près de un participant aux PPTA réalisés entre 2000 et 2003 sur deux (47 %) était en emploi. Lors du sondage précédant, la présence ponctuelle en emploi (en moyenne 11,6 mois après la participation) était de 49 %. Le taux de présence ponctuelle en emploi observé après une période moyenne d'environ 12 mois perdure donc sur une période beaucoup plus longue (32 mois en moyenne).

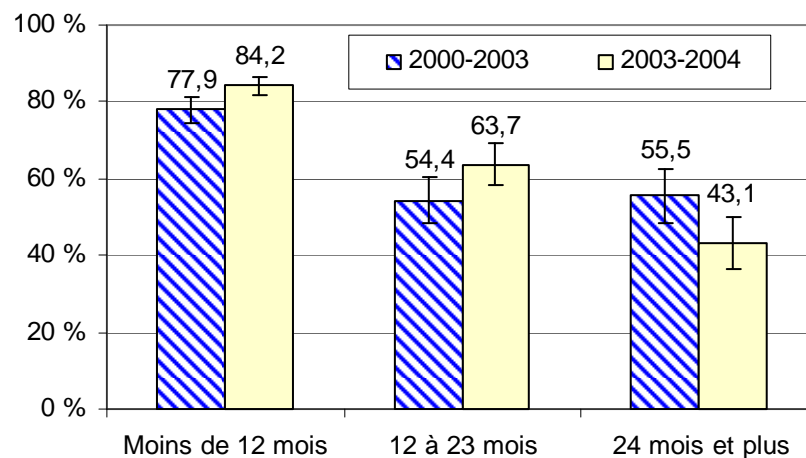
En ce qui concerne le volet réinsertion en emploi des PPTA réalisés entre avril 2003 et mars 2004, les indicateurs reposant sur des périodes cumulatives de 12 mois ont pu être calculés pour la moitié (52 %) des 590 participants ayant répondu au sondage de la présente étude, lequel a eu lieu en février 2005. Parmi ces personnes, trois sur quatre (75 %) ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation. Sur la base d'une période de 11 mois, période sur laquelle le calcul peut être effectué pour près de la totalité des 590 participants, on obtient un taux de présence en emploi très similaire (74 %) à celui obtenu sur la base de 12 mois. On peut donc considérer que les trois quarts des 590 participants aux projets de réinsertion de 2003-2004 ont, ou auront, occupé un emploi dans les 12 mois suivant leur participation. Il s'agit d'un taux légèrement supérieur à celui observé pour les participants aux projets de 2000-2003 ($p < 0,05$).

Au moment du sondage, 13 mois en moyenne après la participation aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004, un participant sur deux (51 %) était en emploi soit, un taux de présence ponctuelle en emploi similaire aux 49 % observés antérieurement pour la cohorte de 2000-2003 lequel, rappelons-le a perduré plus de deux ans après la participation.

Pour les participants aux projets de réinsertion emploi des deux cohortes, le taux de présence en emploi dans les 12 mois suivant la participation diminue lorsque l'éloignement du marché du travail, défini par le délai entre le moment où s'est terminé le dernier emploi détenu avant la participation aux PPTA et le début de cette participation, augmente. Ainsi, parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi ayant occupé un emploi dans l'année précédant leur participation, environ quatre sur cinq (78 % et 84 % selon la cohorte considérée) ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation. Cette proportion diminue de plus de 20 points de pourcentage pour les participants qui n'avaient pas occupé d'emploi dans l'année précédant la participation. Le fait que, comparativement aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004, ceux réalisés entre 2000 et 2003 comptent une plus grande proportion de participants n'ayant pas occupé d'emploi dans l'année précédant leur participation pourrait contribuer à expliquer l'écart observé sur la présence en emploi dans l'année suivant la participation.

Néanmoins, les résultats sur le taux de présence en emploi demeurent positifs compte tenu qu'il s'agit de chômeurs de longue durée et d'âge avancé. Toutefois, ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation à ces projets. D'ailleurs, des écarts sur les taux d'insertion en emploi ont déjà été observés dans des études portant sur des populations plus large, en terme d'âge, et où l'on comparait l'insertion en emploi de personnes en tenant compte de leur éloignement du marché du travail, notamment celle menée récemment par la direction de l'évaluation sur les effets des mesures actives. Ces études ont aussi montré que les effets nets attribuables aux interventions étaient plus marqués chez les personnes éloignées du marché du travail que chez celles qui en étaient moins éloignées.

Figure 3.1.2.1 – Le taux d'insertion en emploi dans les 12 mois suivant la participation selon le délai écoulé entre le dernier emploi détenu avant la participation et le début de la participation (parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi de 2000-2003 et 2003-2004)



En moyenne, les participants au volet réinsertion en emploi des « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » réalisés entre 2000 et 2003 ont passé moins de la moitié de leur temps en emploi au cours des 12 mois (46 % soit, 24 semaines) et des 18 mois (49 % soit, 38 semaines) suivant leur participation. Cela inclut évidemment la période de recherche d'emploi après la participation. Si on ne considère que les semaines de 30 heures et plus de travail, ces proportions diminuent à 37 % (soit 19 semaines) et à 40 % (soit 31 semaines), respectivement. Il faut se rappeler que lors du sondage précédant, près des deux tiers (63 %) des participants qui ont travaillé à temps partiel après leur participation se sont dites satisfaites du nombre d'heures travaillées. Les données du sondage actuel révèlent que 17 % des participants ont travaillé à temps partiel, ce que souhaitait plus de la moitié d'entre eux (58 %). Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les participants au volet réinsertion des PPTA réalisés entre 2000 et 2003 et ceux des projets de 2003-2004 dont la période post-participation est de 12 mois ou plus quant au temps passé en emploi au cours des 12 mois suivant la participation (51 % soit, 27 semaines). Par contre, ceux-ci ont passé davantage de temps en emploi à temps plein (44 % soit, 23 semaines).

Globalement, les participants au volet réinsertion des PPTA réalisés entre 2000 et 2003 ont passé 46 % de leur temps en emploi au cours des 12 mois suivant leur participation comparativement à 28 % au cours de l'année qui l'a précédée soit, un écart de 18 %, en plus, équivalent à 9 semaines. Sur l'emploi à temps plein (30 heures ou plus par semaine), l'écart est de 13 % soit, 7 semaines. En moyenne, ils ont travaillé 299 heures de plus dans l'année suivant leur participation que dans l'année la précédant. Ces changements ont contribué à augmenter les revenus personnels provenant d'emplois de 1 413 \$, en moyenne, pour l'ensemble des participants. Pour les participants occupant un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 5 128 \$.

Tableau 3.1.2.1 – Les résultats bruts sur l'insertion en emploi des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion 2000-2003 ⁵		Participants aux projets de réinsertion 2003-2004	
	n	%	n	%
Présence en emploi				
12 mois ⁶	348	68,1 ↓	306	75,0 ↑
18 mois	342	74,3		
Présence ponctuelle en emploi				
13 mois			590	50,9
32 mois	354	46,7		
Proportion de semaines en emploi (moyenne)				
12 mois ⁵	341	45,8	302	51,1
18 mois	326	48,7		
Proportion de semaines de 30 heures et plus en emploi (moyenne)				
12 mois ⁵	340	37,3 ↓	298	43,9 ↑
18 mois	325	39,8		
Différence en % du nombre de semaines en emploi	332	17,6 ↑	292	7,6 ↓
Différence en % du nombre de semaines de 30 heures et plus en emploi	331	13,4 ↑	287	5,6 ↓
Différence du nombre total d'heures en emploi	326	299 h ↑	287	131 h ↓
Différence de la rémunération moyenne d'emplois	306	1 413 \$	268	547 \$

Pour les participants au volet réinsertion en emploi des PPTA réalisés en 2003-2004, l'amélioration de la situation d'emploi a été moindre que celle observée pour les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003. Ainsi, ils ont augmenté de 8 % (soit, 4 semaines) leur temps en emploi et de 6 % (soit, 3 semaines) leur temps en emploi à temps plein, entre l'année précédant leur participation et celle qui l'a suivie. En moyenne, ils ont travaillé 131 heures de plus dans l'année suivant leur participation que dans l'année la précédant. Ces changements ont contribué à augmenter les revenus personnels provenant d'emplois de 547 \$, en moyenne, pour l'ensemble des participants. Pour les

⁵ Il est utile de rappeler que les effets présentés ici peuvent être légèrement différents de ceux présentés dans le précédent rapport d'évaluation sur les PPTA puisqu'ils concernent un sous-ensemble (n = 354) des participants aux projets de réinsertion de 2000-2003 ayant été l'objet de l'évaluation précédente.

⁶ Tel que précisé dans la définition des indicateurs, le calcul est basé sur les douze mois suivant la participation pour tous les participants dont la durée post-participation est de 12 mois ou plus. Dans le précédent rapport d'évaluation portant sur les PPTA, le calcul est basé sur une moyenne de 12 mois après la participation.

participants occupant un emploi dans les 12 mois suivant la participation, l'augmentation a été de 2 478 \$. Il faut rappeler que les participants au volet réinsertion en emploi des PPTA réalisés en 2003-2004 ont été plus nombreux à occuper un emploi et qu'ils ont, en moyenne, passé plus de temps en emploi à temps plein dans les 12 mois précédant leur participation comparativement aux participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 (44 % soit, 23 semaines contre 28 % soit, 15 semaines).

En ce qui concerne les 55 travailleurs âgés touchés par le volet maintien en emploi des PPTA réalisés en 2003-2004, seulement 11 d'entre eux ont une période post-projet de 12 mois de sorte que les indicateurs portant sur cette période n'ont pas été calculés. Notons néanmoins que sur la base d'une période de 11 mois, laquelle est couverte par tous les participants, neuf d'entre eux sur dix (91 %) ont occupé un emploi. Le taux de présence en emploi dans les 12 mois suivant le projet se situe donc vraisemblablement aux environs de 90 %⁷.

Au moment du sondage soit en moyenne 11 mois après le projet, sept travailleurs âgés touchés par un projet de maintien sur dix (69 %) étaient en emploi. Cette dernière proportion est nettement plus faible que celle observée antérieurement pour les travailleurs âgés touchés par le volet maintien en emploi lors de l'évaluation précédente. Cette différence est attribuable à d'importantes pertes d'emplois dans l'industrie du textile, en Estrie, vers la fin de 2004 et le début de 2005⁸. Rappelons que parmi les 139 travailleurs âgés touchés par un des quatre projets visant le maintien en emploi de 2003-2004, 98 travailleurs étaient à l'emploi d'une des huit entreprises de textile impliquées dans ces projets de sorte que les pertes d'emplois massives vécues par trois d'entre elles ont des répercussions immédiates et notoires sur les résultats.

Les caractéristiques du principal emploi détenu

Les participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont occupé un emploi dans l'année suivant leur participation ont, en moyenne, mis environ huit semaines (projets 2000-2003 : 8,3 semaines et projets 2003-2004 : 7,7 semaines) pour l'obtenir. Toujours parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont occupé un emploi dans l'année suivant leur participation, ceux des projets réalisés entre 2000 et 2003 ont, en moyenne, reçu un salaire horaire de 12 \$ alors que ceux des projets réalisés en 2003-2004 ont, en moyenne, obtenu un salaire horaire plus élevé (14 \$). Les participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont occupé un emploi dans l'année suivant leur participation sont aussi plus nombreux à considérer que leur salaire horaire dans cet emploi est plus faible que celui obtenu dans leur emploi antérieur (61 % et 42 %, selon la cohorte) qu'à considérer qu'il est plus élevé (17 % et 25 %, selon la cohorte). Les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 sont toutefois moins nombreux, toutes proportions gardées, que ceux des projets réalisés entre 2000 et 2003 à considérer que leur salaire horaire brut dans cet emploi était plus faible que celui du dernier emploi détenu avant de participer (42 % contre 61 %).

Par contre, la majorité des participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont occupé un emploi moins bien rémunéré dans l'année suivant leur participation dit ne pas avoir eu de réticences à accepter le salaire offert dans cet emploi (70 % et 78 %, selon la cohorte). La principale raison évoquée pour accepter un emploi avec un salaire plus faible que celui de l'emploi détenu auparavant est qu'il n'y avait pas d'autres emplois disponibles et ce, que le participant se soit dit réticent, ou non, à accepter ce salaire (66 % pour les deux cohortes).

L'emploi détenu par les participants aux projets de réinsertion en emploi était, dans près d'un tiers des cas, temporaire (31 % et 35 %, selon l'année de réalisation) et, près de une fois sur cinq, saisonnier (17 % et 19 %, selon l'année de réalisation).

⁷ La marge d'erreur, calculée en tenant compte d'une population de taille finie de 139 individus, est de 6,3 %.

⁸ Malgré leur participation au projet visant le maintien en emploi, C.S. Brooks de Magog ainsi que Tissages Sherbrooke et Cavalier Textile de Sherbrooke ont été contraintes d'effectuer des mises à pied dans les mois qui ont suivi le projet. Dans le cas de Tissages Sherbrooke, la compagnie a récemment annoncé (La Tribune, 31 mars 2005) qu'elle cessait définitivement ses opérations.

Près d'un emploi sur sept nécessitait une formation universitaire ou en gestion (14 % et 15 %), un sur cinq, une formation collégiale (21 % et 22 %) et environ trois sur dix, une formation de niveau secondaire (28 % et 35 %). Les emplois détenus par les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 nécessitaient un peu plus fréquemment aucune formation particulière que ceux détenus par les participants aux projets de réinsertion réalisés en 2003-2004 (37 % contre 29 %). Cela pourrait expliquer, du moins en partie, l'écart observé entre ces deux cohortes sur les salaires horaires moyens.

Tableau 3.1.2.2 – Les caractéristiques du principal emploi détenu par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée (parmi les participants ayant occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation)

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion 2000-2003		Participants aux projets de réinsertion 2003-2004		Travailleurs des projets de maintien 2003-2004	
	n	%	n	%	n	%
Nombre de semaines écoulées avant d'obtenir l'emploi (Moyenne)	229	8,3 ↑	426	7,7 ↑	49	1,4 ↓
Salaire horaire brut (Moyenne)	216	11,98 ↓	400	14,20 ↑	46	14,67 ↑
Comparaison avec le salaire antérieur						
Plus élevé	217	16,6 ↓	401	24,9 ↑		
Similaire	217	21,0 ↓	401	32,2 ↑		
Plus faible	217	60,5 ↑	401	42,2 ↓		
Emploi temporaire	235	30,5 ↑	433	35,4 ↑	50	0,0 ↓
Emploi saisonnier	235	16,8 ↑	433	19,2 ↑	50	2,3 ↓
Niveau de compétence						
Formation universitaire ou gestion	235	13,7	432	14,9	50	5,6
Formation collégiale	235	21,2	432	21,7	50	21,4
Formation secondaire	235	28,2	432	34,6	50	49,4 ↑
Aucune formation particulière	235	36,9 ↑	432	28,8 ↓	50	23,6
Secteur d'activité						
Affaires, finance et administration	235	18,3	432	20,7	50	7,9
Sc. Naturelles et appliquées	235	0,8	432	2,4	50	2,3
Secteur de la santé	235	3,2	432	2,7	50	5,6
Sc. Sociales, enseignement, administration publique et religion	235	4,0	432	3,7	50	0,0
Arts, culture, sports et loisirs	235	2,2	432	0,5	50	0,0
Vente et services	235	39,3 ↑	432	24,3 ↓	50	14,0 ↓
Métiers, transport et machinerie	235	13,1	432	17,5	50	22,6
Secteur primaire	235	2,9	432	6,5	50	0,0
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	235	16,3 ↓	432	21,8 ↓	50	47,7 ↑
Correspond à l'emploi souhaité	226	74,7 ↓	406	78,2 ↓	39	95,8 ↑

Ces emplois se situaient principalement dans le secteur de la vente et des services, notamment pour les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003, (39 % et 24 %) ainsi que dans le secteur des affaires, finance et administration (18 % et 21 %), le secteur de la transformation, fabrication et services (16 % et 22 %) et le secteur des métiers, transport et machinerie (13 % et 18 %). Par ailleurs, la majorité des participants aux projets de réinsertion en emploi (75 % et 78 %) considèrent que cet emploi correspond à l'emploi qu'ils souhaitaient obtenir.

Chez les travailleurs âgés touchés par le volet maintien en emploi qui ont occupé un emploi après la fin du projet, le délai écoulé entre la fin du projet et l'occupation d'un emploi est de 1,4 semaines, en moyenne. Ce court délai découle du fait que, conformément aux objectifs de ces projets, la quasi-totalité d'entre eux (96 %) ont conservé, du moins pour un temps, l'emploi qu'ils occupaient durant le projet (auquel cas, le délai est de 0 semaine). Toujours au sujet des travailleurs âgés touchés par le volet maintien en emploi qui ont occupé un emploi après la fin du projet, leur salaire horaire se situait, en moyenne, à 14,67 \$. Pour eux, l'emploi détenu était rarement temporaire (0 %) ou saisonnier (2 %) et, près de trois fois sur quatre (73 %), il nécessitait soit un niveau d'études secondaires (49 %), soit aucune formation particulière (24 %). Ces emplois se situent dans le secteur de la transformation, fabrication et services (48 %), dans le secteur des métiers, transport et machinerie (23 %) et celui de la vente et des services (14 %). La majorité des travailleurs touchés par ces projets (96 %) mentionnent que cet emploi correspond à leur souhait.

Les caractéristiques de l'emploi détenu actuellement par les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003

L'emploi détenu actuellement par les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003⁹, soit 32 mois en moyenne après la participation, est près d'une fois sur cinq (18 %) un emploi temporaire et plus rarement, un emploi saisonnier (13 %).

Le fait que l'emploi détenu au moment du sondage soit moins fréquemment un emploi temporaire, comparativement au principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation, s'explique, du moins en partie, par le fait que ceux qui détenaient un emploi temporaire dans les 12 mois suivant la participation sont proportionnellement moins nombreux que ceux qui détenaient un emploi sans date de fin prévue à occuper un emploi au moment du sondage.

L'emploi détenu, au moment du sondage, ne diffère pas de celui détenu dans les 12 mois suivant la participation quant au niveau de compétence requis. Ainsi, cet emploi ne nécessite généralement aucune formation particulière (32 %) ou une formation de niveau secondaire (38 %) alors que dans 17 % des cas, il nécessite une formation collégiale et dans 13 %, une formation universitaire ou en gestion. Ces emplois se situent aussi dans les mêmes secteurs d'activité soit, principalement dans le secteur de la vente et des services (33 %), dans le secteur des affaires, finance et administration (22 %), le secteur de la transformation, fabrication et services (18 %) et le secteur des métiers, transport et machinerie (13 %). Par ailleurs, le taux de satisfaction envers cet emploi demeure élevé puisque sept participants sur dix (71 %) considèrent que cet emploi correspond au genre d'emploi qu'ils souhaitaient obtenir.

⁹ Pour les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » réalisés en 2003-2004, le moment du sondage se situe en moyenne 13 mois après la participation de sorte que l'emploi détenu à ce moment correspond généralement au principal emploi détenu dans les 12 mois suivant la participation. Pour cette raison, les caractéristiques de l'emploi détenu au moment du sondage ne sont présentées que pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, pour lesquels il s'est écoulé de 23 à 47 mois entre la fin de la participation et le moment du sondage.

Tableau 3.1.2.3 – Les caractéristiques de l'emploi détenu en moyenne 32 mois après la participation par les participants aux PPTA visant la réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 (Parmi les participants occupant un emploi au moment du sondage)

INDICATEURS	Total	
	n	%
Emploi temporaire	165	17,7
Emploi saisonnier	165	12,6
Niveau de compétence		
Universitaire ou gestion	165	13,2
Collégial	165	17,4
Secondaire	165	37,5
Aucune formation particulière	165	31,9
Secteur d'activité		
Affaire, finance et administration	165	21,5
Sc. Naturelles et appliquées	165	1,7
Secteur de la santé	165	5,2
Sc. Sociales, enseignement, administration publique et religion	165	3,0
Arts, culture, sports et loisirs	165	1,8
Vente et services	165	33,0
Métiers, transport et machinerie	165	13,2
Secteur primaire	165	2,4
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	165	18,3
Correspond à l'emploi souhaité	131	71,1

3.1.3 Synthèse

Au moins les deux tiers (68 %) des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation alors que cette proportion atteint 75 % chez les participants aux projets réalisés en 2003-2004. Cette différence pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que ces derniers comptaient davantage de personnes ayant travaillé dans l'année précédant leur participation et moins de prestataires de l'assistance-emploi.

En moyenne, les participants aux projets de réinsertion en emploi ont passé près de la moitié de leur temps en emploi (45 % et 51 %, selon la cohorte), le plus souvent en emploi à temps plein (37 % et 44 %, selon la cohorte). Ces résultats semblent se maintenir à plus long terme puisque dans les 18 mois suivant leur participation, les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 ont été davantage présents en emploi (74 %) et ils ont passé la moitié (49 %) de leur temps en emploi, notamment en emploi à temps plein (40 %). Au moment du sondage, près de la moitié des participants aux projets de réinsertion en emploi était toujours en emploi soit, 13 mois en moyenne après la participation pour les projets de 2003-2004 (51 %), et 32 mois en moyenne après la participation pour les projets réalisés entre 2000 et 2003 (47 %). Rappelons que pour les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003, il

s'agit d'un taux similaire à celui observé antérieurement (49 %) après une période moyenne de 11,6 mois, ce qui plaide aussi en faveur d'une persistance de la présence en emploi.

Comparativement à l'année précédant leur participation, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont amélioré leur situation d'emploi dans l'année qui l'a suivie, tant en terme de temps passé en emploi (18 %), en emploi à temps plein (13 %) qu'en terme d'heures de travail (299 heures) et de revenus d'emplois (1 413 \$). Les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 ont aussi amélioré leur temps passé en emploi (8 %), en emploi à temps plein (6 %) et leur nombre d'heures travaillées (131 heures), mais de façon moindre et ces améliorations n'ont pas eu de répercussions statistiquement significatives sur leur revenu d'emplois. Il faut dire qu'ils avaient davantage été présents en emploi dans l'année précédant leur participation.

En moyenne, il a fallu près de 8 semaines aux participants aux projets de réinsertion en emploi pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans l'année suivant leur participation et ce, quelle que soit la cohorte considérée. Parmi ces emplois, près du tiers étaient temporaires (31 % et 35 %) et moins de un sur cinq était saisonnier (17 % et 19 %). Par ailleurs, près de deux de ces emplois sur trois (65 % et 63 %) ne nécessitaient soit aucune formation particulière (notamment chez les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003, 37 % comparativement à ceux des projets réalisés en 2003-2004, 29 %), soit une formation de niveau secondaire (28 % et 35 %). Ces emplois se situaient principalement dans le secteur de la vente et des services (notamment pour les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003, 39 %, comparativement à ceux des projets de 2003-2004, 24 %), dans le secteur des affaires, finance et administration (18 % et 21 %), dans le secteur de la transformation, fabrication et services d'utilité publique (16 % et 22 %) ainsi que dans le secteur des métiers, transport et machinerie (13 % et 18 %). Les trois quarts des participants à ces projets considèrent que cet emploi correspond à l'emploi qu'ils souhaitent obtenir. D'autre part, les participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003 ont, en moyenne, reçu un salaire horaire brut de 12 \$ alors que les participants aux projets de réinsertion réalisés en 2003-2004 ont reçu un salaire horaire brut moyen plus élevé (14 \$). À cet égard, les participants aux projets de réinsertion en emploi ont davantage le sentiment que leur salaire horaire dans cet emploi est plus faible que celui obtenu dans leur emploi antérieur (61 % et 42 %, selon la cohorte) et, inversement, moins le sentiment qu'il est plus élevé (17 % et 25 %, selon la cohorte). Cette situation semble toutefois s'être atténuée puisque les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 sont moins nombreux, toutes proportions gardées, que ceux des projets réalisés entre 2000 et 2003 à considérer que leur salaire horaire brut dans cet emploi était plus faible que celui du dernier emploi détenu avant de participer (42 % contre 61 %). Par contre, la majorité des participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont occupé un emploi moins bien rémunéré dans l'année suivant leur participation disent ne pas avoir eu de réticences à accepter le salaire offert dans cet emploi (70 % et 78 %, selon la cohorte). La principale raison évoquée pour accepter un emploi avec un salaire plus faible que celui de l'emploi détenu auparavant est qu'il n'y avait pas d'autres emplois disponibles et ce, que le participant se soit dit réticent, ou non, à accepter ce salaire (66 % pour les deux cohortes).

À plus long terme, pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, l'emploi détenu au moment du sondage, soit 32 mois en moyenne après la participation, était moins fréquemment temporaire (18 %) que celui détenu dans les 12 mois suivant leur participation. Rappelons que ce changement peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les participants qui détenaient un emploi temporaire dans l'année qui a suivi la participation sont proportionnellement moins nombreux que ceux qui avaient un emploi sans date de fin prévue à détenir un emploi 32 mois, en moyenne, après la participation. Aucune autre différence statistiquement significative n'est observée quant aux autres caractéristiques associées à ces emplois. Autrement dit, l'emploi détenu à plus long terme (32 mois, en moyenne) requiert généralement, lui aussi, un faible niveau de compétence (aucune formation particulière, 32 %, ou une formation au secondaire, 38 %), se situe principalement dans les secteurs de la vente et des services (33 %), le secteur des affaires, de la finance et de l'administration (22 %) et de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique (18 %) et il correspond à l'emploi souhaité (71 %).

En ce qui a trait aux travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, neuf sur dix (91 %) ont été présents en emploi dans l'année qui a suivi le projet alors que, au moment du sondage soit 11 mois en moyenne après le projet, près de sept sur dix (69 %) étaient toujours en emploi. Cette forte diminution de leur présence en emploi est liée à des pertes importantes d'emplois dans l'industrie textile, en Estrie.

Pour ceux d'entre eux qui ont occupé un emploi dans l'année suivant le projet, l'emploi détenu était rarement temporaire (0 %) ou saisonnier (2 %) et, trois fois sur quatre, nécessitait un niveau d'études secondaires (49 %) ou aucune formation particulière (24 %). Cet emploi se situait principalement dans le secteur de la transformation, fabrication et services d'utilité publique (48 %), le secteur des métiers, du transport et de la machinerie (23 %) ou de la vente et des services (14 %). La quasi-totalité des participants à ces projets considèrent que cet emploi correspond à leur souhait (96 %) et le salaire horaire brut obtenu était de 14,67 \$.

3.2 L'utilisation de l'assurance-emploi

3.2.1 Définition des indicateurs

Quatre critères sont utilisés pour représenter l'utilisation de l'assurance-emploi :

- la proportion de semaines passées à l'assurance-emploi dans les 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, les 18 mois suivant la participation. La valeur 0 est attribuée aux personnes ayant déclaré n'avoir cumulé aucune semaine de prestations durant la période considérée;
- la présence cumulative à l'assurance-emploi; i.e., le fait d'avoir reçu des prestations d'assurance-emploi durant au moins une semaine au cours des 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, au cours des 18 mois suivant la participation;
- la différence entre le pourcentage du nombre de semaines de prestations d'assurance-emploi rapporté pour la période de 12 mois suivant la participation et celui rapporté pour les 12 mois précédant la participation;
- la présence ponctuelle à l'assurance-emploi; i.e., le fait de recevoir des prestations d'assurance-emploi au moment du sondage, soit 23 à 47 mois après la participation pour les projets réalisés entre 2000 et 2003 (32 mois en moyenne) et, 10 à 21 mois (13 mois, en moyenne) pour les projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 et entre 11 et 15 mois (11 mois, en moyenne) pour les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004.

3.2.2 Résultats

Les participants aux projets de réinsertion en emploi ont passé près du dixième de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant leur participation (projets réalisés entre 2000 et 2003 : 9 % soit, 5 semaines et projets réalisés en 2003-2004 : 11 % soit, 6 semaines).

De fait, parmi les participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003, un sur cinq (20 %) a reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant la participation. Pour les participants aux projets réalisés en 2003-2004 dont la période post participation est de 12 mois ou plus (soit 52 % des participants), cette proportion est plus élevée (28 %). Sur la base d'une période de 11 mois (sur laquelle les calculs peuvent être effectués pour pratiquement tous les participants), plus du tiers (37 %) des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 ont reçu des prestations d'assurance-emploi. On peut donc affirmer qu'au moins 37 % des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 ont, ou auront, reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant la participation, une proportion nettement supérieure à celle observée chez les participants des projets réalisés entre 2000 et 2003. Cette différence pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les participants aux projets réalisés en 2003-2004 ont davantage été présents en emploi dans l'année qui a suivi la participation (75 % contre 68 %) sans, toutefois, être davantage présents en emploi au terme de ces 12 mois (un participant sur deux étaient en emploi au terme de ces 12 mois et ce, quelle que soit la cohorte considérée).

Tableau 3.2.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assurance-emploi par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion 2000-2003		Participants aux projets de réinsertion 2003-2004	
	n	%	n	%
% du temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)				
12 mois suivant	338	9,0	291	10,6
18 mois suivant	331	8,9		
Présence cumulative à l'assurance-emploi				
12 mois suivant	338	20,2 ↓	291	28,1 ↑
18 mois suivant	331	22,7		
Présence ponctuelle à l'assurance-emploi				
13 mois			587	23,3
32 mois	352	13,3		
Différence du % de temps à l'assurance-emploi (données gouvernementales)				
	322	-16,0 ↓	274	-10,6 ↑

Toutefois, au moment du sondage, soit 13 mois en moyenne après la participation, seulement un participant aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 sur quatre (23 %) a déclaré recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Sur une période plus longue (18 mois), pour les participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003, la proportion de temps passé à l'assurance-emploi est demeuré inchangée (9 % soit, 7 semaines) et il en est pratiquement de même de la proportion de participants qui ont reçu, à un moment ou un autre, des prestations d'assurance-emploi au cours de cette période (23 %). À plus long terme, soit 32 mois en moyenne après la participation, environ un participant aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003 sur dix (13 %) a déclaré recevoir des prestations de l'assurance-emploi.

Comparativement aux 12 mois précédant la participation, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont, en moyenne, diminué de 16 % (soit, 8 semaines) le temps passé à l'assurance-emploi dans l'année qui a suivi. Chez les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004, cette diminution a été moindre, se situant à 11 % (6 semaines). Il faut dire que ceux-ci avaient passé moins de temps à l'assurance-emploi durant l'année précédant la participation (21 % contre 25 %).

Pour leur part, les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi ont été tout aussi nombreux (23 %) à recevoir des prestations d'assurance-emploi 11 mois en moyenne après le projet. Rappelons que cette situation pourrait être liée, du moins en partie, aux pertes massives d'emplois survenues vers la fin de 2004 et le début de 2005 dans trois entreprises du textile impliquées dans un projet en Estrie.

3.2.3 Synthèse

Les participants aux projets de réinsertion en emploi ont passé près de 10 % de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant leur participation. Chez les participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003, le recours à l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation est le fait d'un participant sur cinq (20 %) alors qu'il s'agit de près de deux participants sur cinq (37 %) pour les projets de réinsertion réalisés en 2003-2004. Toutefois, ces derniers ne sont plus que 24 % à recevoir des prestations au moment du sondage, en moyenne 13 mois après la participation. Rappelons aussi que l'écart entre les participants des deux cohortes pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les participants aux projets réalisés en 2003-2004 ont davantage été présents en emploi dans l'année qui a suivi la participation (75 % contre 68 %) sans, toutefois, être davantage présents en emploi au terme de ces 12 mois. Sur une période plus longue (18 mois), pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, le temps passé à l'assurance-emploi est demeuré stable (10 %) et il en est de même de la proportion d'entre eux qui ont reçu des prestations au cours de cette période. À plus long terme, soit 32 mois en moyenne après la participation, seulement 13 % d'entre eux recevaient des prestations de l'assurance-emploi. Le recours à l'assurance-emploi semble donc diminuer avec le temps.

Par ailleurs, les participants aux projets de réinsertion en emploi ont moins eu recours à l'assurance-emploi après la participation aux projets, qu'avant la participation et ce pour les deux cohortes. Toutefois, comparativement aux 12 mois précédant la participation, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont, en moyenne, davantage diminué le temps passé à l'assurance-emploi dans l'année qui a suivi (16 % soit, 8 semaines) que les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (11 % soit, 6 semaines). Il faut dire que ceux-ci avaient moins eu recours à cette forme d'aide durant l'année précédant la participation.

En ce qui concerne les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi, environ le quart (23 %) a déclaré recevoir des prestations d'assurance-emploi 11 mois en moyenne après le projet. Encore une fois, rappelons que cette situation pourrait être liée, du moins en partie, aux pertes massives d'emplois survenues vers la fin de 2004 et le début de 2005 dans trois entreprises du textile impliquées dans un projet en Estrie.

3.3 L'utilisation de l'assistance-emploi

3.3.1 Définition des indicateurs

La troisième série d'indicateurs concerne l'utilisation de l'assistance-emploi. Les critères ont été établis comme suit :

- la proportion de mois passés à l'assistance-emploi dans les 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, les 18 mois suivant la participation. La valeur 0 est attribuée aux personnes n'ayant cumulé aucun mois de prestations durant la période considérée;
- le détachement de l'assistance-emploi, soit le fait d'avoir été prestataire de l'assistance-emploi durant moins de 20 % du temps dans les 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, les 18 mois suivant la participation;
- la dépendance à l'assistance-emploi, c'est-à-dire le fait d'avoir été prestataire de l'assistance-emploi durant plus de 80 % du temps dans les 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, les 18 mois suivant la participation;
- la présence cumulative à l'assistance-emploi; i.e., le fait d'avoir reçu des prestations d'assistance-emploi durant au moins un mois au cours des 12 mois et, pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, au cours des 18 mois suivant la participation;
- la différence entre le pourcentage de mois de prestations d'assistance-emploi durant la période de 12 mois suivant la participation et celui observé dans les 12 mois précédant la participation;
- la présence ponctuelle à l'assistance-emploi; i.e., le fait de recevoir des prestations de l'assistance-emploi au moment du sondage, soit 23 à 47 mois après la participation pour les projets réalisés entre 2000 et 2003 (32 mois en moyenne) et, 10 à 21 mois (13 mois, en moyenne) pour les projets de réinsertion en emploi réalisés en

2003-2004 et entre 11 et 15 mois (11 mois, en moyenne) pour les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004.

3.3.2 Résultats

En moyenne, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont passé 11 % de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois suivant leur participation soit, l'équivalent d'un mois. Durant cette période, seulement 9 % des participants à ces projets ont été dépendants de l'assistance-emploi alors que 88 % d'entre eux ont passé moins de 20 % de ces 12 mois à l'assistance-emploi (détachement). De leur côté, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 dont la période post participation est de 12 mois et plus (52 % des participants) ont passé une portion moindre de leur temps à l'assistance-emploi dans les 12 mois suivant leur participation (3 % soit, moins d'un mois). Conséquemment, ils ont été proportionnellement moins nombreux à dépendre de l'assistance-emploi et, en contrepartie, plus nombreux à en être détachés au cours de cette période. De fait, un peu plus d'un participant aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 sur dix (12 %) a reçu des prestations d'assistance-emploi au cours de cette période alors que cette proportion est de 5 % chez les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 qui ont une période post participation de 12 mois et plus (sur une base de 11 mois, cette proportion est de 8 %). Ces écarts pourraient d'expliquer, du moins en partie, par le fait qu'une proportion un peu plus grande de participants était prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation dans les projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 comparativement à ceux réalisés en 2003-2004.

Sur une période un peu plus longue (18 mois) pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, des résultats similaires sont observés sur la proportion de temps passé à l'assistance-emploi (11 %) ainsi que, conséquemment, sur la dépendance (10 %) et le détachement (88 %) à l'assistance-emploi. Il en est aussi de même pour la proportion de participants (13 %) qui ont reçu des prestations d'assistance-emploi au cours de cette période.

Au moment du sondage, soit 13 mois en moyenne après la participation, un participant aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 sur vingt (6 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. À plus long terme pour les participants aux projets de réinsertion en emploi de 2000-2003, soit en moyenne 32 mois après la participation, un participant sur huit recevait des prestations d'assistance-emploi (13 %). Ces deux proportions sont assez similaires aux valeurs obtenues pour le taux de présence cumulative à l'assistance-emploi et ce, pour les deux cohortes. Il semble donc que le recours à l'assistance-emploi après la participation reste sensiblement le même à moyen et à plus long terme.

D'autre part, le temps passé à l'assistance-emploi a globalement peu changé dans l'année suivant la participation aux PPTA comparativement à l'année qui l'a précédée et ce, quelque soit le groupe considéré.

En ce qui a trait aux travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, ils sont aussi très peu nombreux (2 %) à recevoir des prestations d'assistance-emploi 11 mois en moyenne après la fin du projet.

Tableau 3.3.2.1 – Les résultats bruts sur l'utilisation de l'assistance-emploi par les participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » visant la réinsertion en emploi selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion 2000-2003		Participants aux projets de réinsertion 2003-2004	
	n	%	N	%
% du temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)				
12 mois suivant	347	10,9 ↑	304	3,0 ↓
18 mois suivant	347	10,9		
Détachement de l'assistance-emploi (données gouvernementales)				
12 mois suivant	347	88,4 ↓	304	96,1 ↑
18 mois suivant	347	88,2		
Dépendance à l'assistance-emploi (données gouvernementales)				
12 mois suivant	347	9,5 ↑	304	2,1 ↓
18 mois suivant	347	9,8		
Présence cumulative à l'assistance-emploi				
12 mois	347	12,5 ↑	304	5,4 ↓
18 mois	347	12,7		
Présence ponctuelle à l'assistance-emploi				
13 mois			588	5,6
32 mois	354	12,8		
Différence du % de temps à l'assistance-emploi (données gouvernementales)				
	337	1,8	302	-0,8

3.3.3 Synthèse

En moyenne, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont passé le dixième de leur temps à l'assistance-emploi au cours des 12 mois (11 %) et des 18 mois (11 %) suivant leur participation. Près de neuf participants à ces projets sur dix ont été détachés de ce type d'aide financière au cours de ces périodes alors que seulement un autre sur dix en était dépendant (9 % et 10 %, selon la période). De fait, 12 % d'entre eux ont reçu des prestations d'assistance-emploi au cours de ces périodes. Au moment du sondage, soit 32 mois en moyenne après leur participation, un participant sur huit (13 %) recevait des prestations d'assistance-emploi. L'utilisation de l'assistance-emploi a été moins répandue parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi de 2003-2004, lesquels comptaient une proportion moindre de personnes qui étaient prestataires de l'assistance-emploi au moment de débiter leur participation. Quelque soit la cohorte considérée, le recours à l'assistance-emploi après la participation reste sensiblement le même à moyen et à plus long terme et, comparativement aux 12 mois précédant leur participation, le temps passé à l'assistance-emploi a peu varié dans l'année qui l'a suivie. À ce sujet, il est possible que la participation ait prévenu l'entrée à l'assistance-emploi de participants puisque certains d'entre eux pouvaient en

être à la fin de leur période de prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils ont débuté leur participation. Il est toutefois difficile d'en préciser le nombre puisque, selon l'information disponible sur le site internet de Ressources Humaines et Développement des Compétences du Canada, la période de prestations régulières peut durer de 14 à 45 semaines dépendamment du nombre d'heures assurables cumulées dans l'année précédant la demande de prestations et du taux régional de chômage.

En ce qui a trait aux travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, seuls 2 % d'entre eux ont dit recevoir des prestations d'assistance-emploi 11 mois en moyenne après la fin du projet.

3.4 Le retrait de la vie active

3.4.1 Définition des indicateurs

Trois critères ont été retenus pour représenter ce thème :

- la retraite de la vie active après la participation; laquelle réfère au fait d'avoir pris sa retraite ou une retraite anticipée (préretraite) entre la fin de la participation au projet et le moment du sondage. Pour les participants aux projets réalisés entre avril 2000 et mars 2003, le moment du sondage se situe entre 23 à 47 mois après que leur participation se soit terminée (32 mois, en moyenne) alors qu'il se situe entre 10 et 21 mois après la participation (13 mois, en moyenne) pour les projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 et entre 11 et 15 mois (11 mois en moyenne) pour les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004;
- les raisons motivant la décision de prendre sa retraite ou une préretraite après la participation. Cette question ne s'adressait qu'aux personnes ayant pris leur retraite ou une préretraite;
- le prolongement de la vie active; i.e., le fait que le participant considère que le projet a prolongé sa vie active.

3.4.2 Résultats

Parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004, un participant sur sept (14 %) a pris sa retraite de la vie active après sa participation, soit sur une période moyenne de 13 mois. Cette proportion est un peu plus élevée que les 9 % rapportés antérieurement, dans le précédent rapport d'évaluation, pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003. Cet écart pourrait toutefois s'expliquer, du moins en partie, par le fait que la durée post participation était moins longue, en moyenne, lors de la précédente évaluation (11,6 mois contre 13 mois). À plus long terme, 32 mois en moyenne après leur participation, les données de la présente étude montrent que deux participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 sur dix (22 %) ont pris leur retraite soit, deux fois plus qu'au terme des 11,6 mois de l'étude précédente.

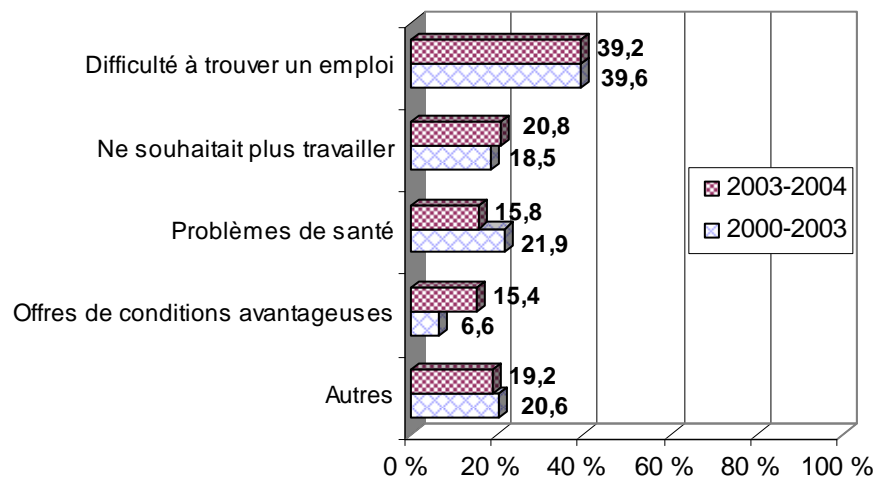
Tableau 3.4.2.1 – Les résultats bruts sur le retrait de la vie active des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion 2000-2003		Participants aux projets de réinsertion 2003-2004		Travailleurs des projets de maintien 2003-2004	
	n	%	N	%	n	%
	Le retrait de la vie active					
11 à 13 mois			590	13,6	55	4,6
32 mois	351	21,7				

En ce qui concerne les travailleurs touchés par le volet maintien en emploi, 5 % d'entre eux ont pris leur retraite au cours des 11 mois, en moyenne, qui ont suivi la fin du projet soit, une proportion qui ne diffère pas de façon statistiquement significative de celle observée antérieurement pour les travailleurs touchés par les projets de maintien en emploi réalisés entre 2000 et 2003 (1 %), lors de l'évaluation précédente.

Au total, 158 participants ont pris leur retraite soit, 76 parmi les participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003, 79 parmi ceux des projets réalisés en 2003-2004 et seulement 3 parmi les travailleurs visés par les projets de maintien en emploi. Les principaux motifs ayant amené ces personnes à prendre leur retraite sont, en ordre décroissant : les difficultés à trouver un emploi (39 %), le fait de ne plus vouloir travailler (20 %), les problèmes de santé (19 %) et l'offre de conditions avantageuses par leur employeur (11 %). Aucune différence statistiquement significative n'est observée entre les deux cohortes de participants aux projets de réinsertion en emploi quant aux motifs de prise de la retraite.

Figure 3.4.2.1 – Les motifs évoqués par les participants aux projets de réinsertion en emploi pour expliquer leur décision de prendre leur retraite ou une préretraite selon la cohorte considérée (parmi les participants ayant pris leur retraite, ou préretraite)



Finalement, mentionnons que plus de la moitié des participants aux projets de réinsertion en emploi ayant pris leur retraite (57 %) considèrent que leur participation à ces projets, que ce soit ceux réalisés entre 2000 et 2003 (60 %) ou ceux réalisés en 2003-2004 (55 %), leur a permis de prolonger leur vie active.

3.4.3 Synthèse

Parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004, près de un participant sur sept (14 %) a pris sa retraite de la vie active dans la période moyenne de 13 mois qui a suivi leur participation, une proportion plus élevée que celle observée antérieurement lors du précédent rapport d'évaluation au terme moyen de 11,6 mois. À plus long terme, 32 mois en moyenne après la participation, deux participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 sur dix (22 %) ont pris leur retraite soit, plus du double de ce qui avait été observé sur une période moyenne de 11,6 mois. Pour les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, cette situation est rapportée par un travailleur sur vingt (5 %).

Tous projets confondus, les principaux motifs du départ à la retraite sont les difficultés à trouver un emploi (39 %), le fait de ne plus vouloir travailler (20 %), les problèmes de santé (19 %) et l'offre de conditions avantageuses par leur employeur (11 %). Notons que plus de la moitié (57 %) des participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont pris leur retraite ont déclaré que leur participation à ce projet avait prolongé leur vie active.

3.5 Le revenu personnel

3.5.1 Définition des indicateurs

Deux critères ont été retenus pour représenter ce thème :

- le niveau de revenu personnel avant impôts pour l'année 2004. Il s'agit du revenu déclaré par le participant lors de l'entrevue téléphonique, toutes sources de revenus (emplois, prestations d'assurance-emploi, prestations d'assistance-emploi, etc.) incluses;
- la modification perçue du revenu personnel entre la période précédant sa participation et l'année 2004 (rappelons que les participations à l'étude se sont terminées entre avril 2001 et mars 2003 pour les projets réalisés entre 2000 et 2003 et entre mai 2003 et mars 2004 pour ceux réalisés en 2003-2004). Cet indicateur est basé sur un énoncé et varie de -1 (détérioration) à +1 (amélioration);

3.5.2 Résultats

En 2004, le quart des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (23 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ alors que 36 % ont eu un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 41 %, un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$. Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu en 2004 avec celui de l'année précédant leur participation, le quart d'entre eux (25 %) disent qu'il a été plus élevé alors que 31 % considèrent qu'il n'a pas changé et près de la moitié (44 %), qu'il a été moindre.

Tableau 3.5.2.1 – Les résultats bruts sur le revenu personnel des participants aux « Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés » selon la cohorte considérée

INDICATEURS	Participants aux projets de réinsertion 2000-2003		Participants aux projets de réinsertion 2003-2004		Participants aux projets de maintien 2003-2004	
	n	%	n	%	n	%
	Revenu personnel de 2004					
0 \$ à 9 999 \$	332	32,6 ↑	526	23,0 ↓	48	4,1 ↓
10 000 \$ à 19 999 \$	332	36,4	526	36,4	48	41,1
20 000 \$ et plus	332	31,0 ↓	526	40,6 ↑	48	54,8 ↑
Modification perçue du revenu personnel						
Plus faible	331	52,4 ↑	578	43,7 ↓	55	18,0 ↓
Le même	331	23,5 ↓	578	31,0 ↑	55	41,0 ↑
Plus élevé	331	24,1 ↓	578	25,4 ↓	55	41,0 ↑

Comparativement aux participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004, ceux des projets réalisés entre 2000 et 2003 ont eu, en 2004, un revenu personnel avant impôts inférieur puisqu'ils étaient proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir eu un revenu inférieur à 10 000 \$ (33 % contre 23 %) et, en contrepartie, moins nombreux à avoir un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$ (31 % contre 41 %). Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu en 2004 avec celui de l'année précédant leur participation, plus de la moitié de ces participants (52 %) disent qu'il a été moindre alors que 24 % considèrent qu'il n'a pas changé et un autre quart (24 %), qu'il a été plus élevé. Ces écarts pourraient s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 sont proportionnellement plus nombreux à avoir pris leur retraite depuis la fin de leur participation. En effet, chez les participants aux projets de réinsertion en emploi, les personnes ayant pris leur retraite sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes n'ayant pas pris leur retraite à considérer que leurs revenus ont diminué (57 % contre 44 %) et, en contrepartie, moins nombreuses à considérer qu'ils ont augmenté (12 % contre 28 %).

D'autre part, mentionnons que la proportion de participants aux projets de réinsertion en emploi qui considèrent que leur revenu personnel a diminué s'avère élevée chez ceux qui ont occupé un emploi dans l'année suivant la participation, bien qu'elle soit nettement moindre que parmi les participants qui n'ont pas obtenu d'emploi et ce, tant pour les projets réalisés en 2003-2004 (39 % contre 57 %) que pour les projets réalisés entre 2000 et 2003 (48 % contre 62 %).

En ce qui concerne les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi, seulement 4 % d'entre eux ont déclaré avoir eu un revenu inférieur à 10 000 \$ alors que 41 % ont eu un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 55 %, un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$. Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu personnel de 2004 avec celui de l'année précédant le projet de maintien en emploi, un sur cinq (18 %) dit qu'il a été plus faible, deux sur cinq (41 %) disent qu'il est resté inchangé et autant (41 %), qu'il a été plus élevé. Ce résultat est évidemment cohérent avec le fait que ces personnes occupaient un emploi durant leur participation et qu'ils ont été plus nombreux que les participants aux autres projets à détenir un emploi dans l'année suivant leur participation.

3.5.3 Synthèse

En 2004, le quart des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (23 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ alors que 36 % ont eu un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 41 %, un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$. Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu en 2004 avec celui de l'année précédant leur participation, près de la moitié de ces participants (44 %) disent qu'il a été moindre alors que 31 % considèrent qu'il n'a pas changé et un quart (25 %), qu'il a été plus élevé. Les revenus personnels des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont été plus faibles (33 % ont eu un revenu inférieur à 10 000 \$, 36 % un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 31 %, un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$) et ils sont aussi proportionnellement moins nombreux à considérer que leur revenu en 2004 est resté le même qu'avant leur participation et, en contrepartie, plus nombreux à le considérer plus faible. Le fait qu'une plus grande proportion de participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 ait pris leur retraite pourrait contribuer à expliquer ces différences.

Les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi ont obtenu les revenus personnels les plus élevés, en 2004 (4 % ont eu un revenu inférieur à 10 000 \$, 41 % un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 55 %, un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$) et ils ont aussi moins le sentiment que leur revenu a diminué (18 %) et, en contrepartie, davantage le sentiment qu'il est resté inchangé (41 %) ou plus élevé (41 %). Ce résultat est évidemment cohérent avec le fait que ces personnes occupaient un emploi durant le projet et qu'ils ont été plus nombreux que les participants aux autres projets à détenir un emploi dans l'année suivant la fin du projet.

Chapitre 4

Principaux constats de l'étude et conclusion

4.1 Principaux constats de l'étude

4.1.1 Sur le profil des participants

Parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004, trois sur dix (31 %) sont âgés de 50 à 54 ans, la moitié (53 %) ont entre 55 et 59 ans alors que 16 % ont 60 ans et plus. Ces personnes sont plus souvent des hommes que des femmes (65 % contre 35 %), ce qui est conforme à la population québécoise active âgée de 55 ans et plus laquelle comptait, selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec, 292 500 hommes et 203 100 femmes, en 2004. Comparativement aux 497 participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 qui ont été contactés à nouveau dans le cadre de la présente étude, les participants aux projets réalisés en 2003-2004 sont plus fréquemment âgés de 50 à 54 ans (31 % contre 24 %, $p < 0,005$) et, en contrepartie, moins fréquemment âgés de 55 à 59 ans (61 % contre 53 %) ($p < 0,005$). Les femmes sont, par ailleurs, encore moins présentes, toutes proportions gardées, dans les projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (35 % contre 44 %, $p < 0,001$). On note aussi que les projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 ont rejoint une proportion moindre de prestataires actifs de l'assurance-emploi (41 % contre 49 %, $p < 0,005$) et de prestataires de l'assistance-emploi (9 % contre 14 %, $p < 0,005$) et, en contrepartie, une plus grande proportion de personnes sans soutien public du revenu (28 % contre 22 %, $p < 0,01$). Il est aussi intéressant de noter que les 497 participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 qui ont été contactés à nouveau dans le cadre de cette étude ne présentent aucune différence statistiquement significative avec l'ensemble des 1 388 participants à ces projets¹⁰ quant aux caractéristiques décrites ci-haut.

Toujours en comparaison des projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, ceux réalisés en 2003-2004 comptent, toutes proportions gardées, un peu moins de participants ayant complété des études universitaires (8 % contre 12 %, $p < 0,02$) et, en contrepartie, un peu plus de participants ayant une formation professionnelle au secondaire (17 % contre 9 %, $p < 0,001$). Ajoutons que les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 qui ont répondu au sondage dans le cadre de la présente étude ne présentent pas de différences statistiquement significatives avec l'ensemble des participants à ces projets, quant à leur scolarité.

En ce qui concerne l'histoire professionnelle des participants aux projets de réinsertion en emploi, plus de trois participants aux projets réalisés en 2003-2004 sur cinq (63 %) avaient occupé un emploi dans l'année précédant la participation alors les autres étaient davantage éloignés du marché du travail, deux sur cinq étant sans emploi depuis plus d'un an et, un sur vingt depuis cinq ans ou plus. Comparativement aux participants des projets réalisés en 2003-2004, ceux des projets réalisés entre 2000 et 2003 comptent une proportion moindre de participants ayant occupé un emploi dans l'année précédant la participation (52 % contre 63 %, $p < 0,005$). Cette différence est cohérente avec le fait que les projets réalisés en 2003-2004 comptent une proportion moindre de prestataires de l'assistance-emploi parmi leur clientèle. D'autre part, les participants aux projets de réinsertion réalisés en 2003-2004 ont été proportionnellement plus nombreux que ceux des projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 à vivre un licenciement collectif dans les cinq ans précédant leur participation (31 % contre 20 %, $p < 0,0001$).

Finalement, mentionnons que les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004 sont majoritairement des hommes (62 %), sont presque tous âgés de 55 à 59 ans (66 %) ou de 60 ans et plus (30 %) et n'ont généralement pas complété d'études de niveau secondaire (67 %). Ajoutons que 11 % d'entre eux ont déjà vécu un licenciement collectif dans les cinq années précédant le projet. Comparativement aux travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés entre 2000 et 2003, ceux touchés par les projets de 2003-2004 comptent moins d'hommes (62 % contre 74 %, $p < 0,01$) et davantage de personnes âgées de 60 ans et plus (30 % contre 19 %, $p < 0,01$), toutes proportions gardées.

¹⁰ MESSF (2004) : Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés - Sondage auprès des personnes participantes, rapport d'évaluation, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Gouvernement du Québec, 63 pages.

4.1.2 Sur la réinsertion et le maintien en emploi

Au moins les deux tiers des participants aux projets de réinsertion en emploi ont occupé un emploi dans les 12 mois suivant la participation. Cette proportion est plus élevée chez les participants aux projets réalisés en 2003-2004 que chez ceux des projets réalisés entre 2000 et 2003 (75 % contre 68 %, $p < 0,05$). Par ailleurs, la réinsertion en emploi est moindre chez les personnes qui étaient sans emploi dans l'année précédant la participation que chez les personnes qui avaient été en emploi au cours de cette période et ce, tant pour les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 que ceux réalisés en 2003-2004. Le fait que les participants aux projets réalisés en 2003-2004 comptent davantage de personnes ayant occupé un emploi dans l'année précédant leur participation ainsi qu'une portion moindre de prestataires de l'assistance-emploi pourrait donc expliquer, du moins en partie, l'écart observé entre ces groupes sur l'insertion en emploi.

Néanmoins, les résultats sur le taux de présence en emploi demeurent positifs compte tenu qu'il s'agit de chômeurs de longue durée et d'âge avancé. Toutefois, ils ne préjugent en rien des effets nets imputables à la participation à ces projets. D'ailleurs, des écarts sur les taux d'insertion en emploi ont déjà été observés dans des études portant sur des populations plus large, en terme d'âge, et où l'on comparait l'insertion en emploi de personnes en tenant compte de leur éloignement du marché du travail, notamment celle menée récemment par la direction de l'évaluation sur les effets des mesures actives. Ces études ont aussi montré que les effets nets attribuables aux interventions étaient plus marqués chez les personnes éloignées du marché du travail que chez celles qui en étaient moins éloignées.

Les participants aux projets de réinsertion en emploi ont, en moyenne, passé près de la moitié de leur temps en emploi (46 % et 51 % selon la cohorte, soit 24 et 27 semaines) dans l'année qui a suivi leur participation, le plus souvent en emploi à temps plein (37 % et 44 % selon la cohorte, soit entre 19 et 23 semaines). Les résultats sur l'emploi semblent se maintenir à plus long terme puisque dans les 18 mois suivant leur participation, les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 ont été davantage présents en emploi (74 %) et ils ont passé 49 % de leur temps en emploi (l'équivalent de 38 semaines), notamment en emploi à temps plein (40 %, soit 31 semaines). Il faut se rappeler que lors du sondage précédant, près des deux tiers (63 %) des participants qui ont travaillé à temps partiel après leur participation se sont dites satisfaites du nombre d'heures travaillées. Les données du sondage actuel révèlent que 17 % des participants ont travaillé à temps partiel, ce que souhaitait plus de la moitié d'entre eux (58 %). Au moment du sondage, soit 13 mois en moyenne après la participation, près de la moitié des participants au projet de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (51 %) était toujours en emploi. Sur une période moyenne pratiquement équivalente (11,6 mois), près de la moitié (49 %) des participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003 étaient en emploi au moment du sondage précédant. Là encore, les résultats observés sur l'emploi semblent se maintenir à plus long terme puisque les données du présent sondage montrent que ces derniers sont pratiquement aussi nombreux (47 %) à être présents en emploi, 32 mois en moyenne, après leur participation.

Comparativement à l'année précédant leur participation, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 ont amélioré leur temps passé en emploi (6 %), en emploi à temps plein (3 %) et leur nombre d'heures travaillées (96 heures), mais pas leur revenu provenant d'emplois. Sur ces aspects, les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont davantage amélioré leur situation d'emploi entre l'année qui a précédé leur participation et celle qui l'a suivie et ce, tant en terme de temps passé en emploi (18 %), en emploi à temps plein (13 %) qu'en terme d'heures de travail (299 heures) et de revenus d'emplois (1 413 \$). Il faut préciser que ceux-ci avaient passé moins de temps en emploi dans l'année précédant leur participation que les participants aux projets réalisés en 2003-2004.

En moyenne, il a fallu près de 8 semaines aux participants aux projets de réinsertion en emploi pour obtenir le principal emploi qu'ils ont occupé dans l'année suivant leur participation et ce, quelle que soit la cohorte considérée. Parmi ces emplois, près du tiers étaient temporaires (31 % et 35 %, selon la cohorte) et moins de un sur cinq était saisonnier (17 % et 19 %, selon la cohorte). Par ailleurs, près de deux de ces emplois sur trois (65 % et 63 %) ne nécessitaient soit aucune formation particulière (notamment chez les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003, 37 % comparativement à ceux des projets réalisés en 2003-2004, 29 %), soit une formation de niveau secondaire (28 % et 35 %, selon la cohorte). Ces emplois se situaient principalement dans le secteur de la vente et des services (notamment pour les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003, 39 %, comparativement à ceux des projets

réalisés en 2003-2004, 24 %), dans le secteur des affaires, finance et administration (18 % et 21 %, selon la cohorte), dans le secteur de la transformation, fabrication et services d'utilité publique (16 % et 22 %, selon la cohorte) ainsi que dans le secteur des métiers, transport et machinerie (13 % et 18 %, selon la cohorte).

Toujours parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont occupé un emploi dans l'année qui a suivi la participation, trois d'entre eux sur quatre considèrent que cet emploi correspond à l'emploi qu'ils souhaitaient obtenir (75 % et 78 %, selon la cohorte). D'autre part, les participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003 ont, en moyenne, reçu un salaire horaire brut de 12 \$ alors que ceux des projets de réinsertion réalisés en 2003-2004 ont reçu un salaire horaire brut moyen plus élevé (14 \$). À cet égard, les participants aux projets de réinsertion en emploi sont plus nombreux à considérer que leur salaire horaire dans cet emploi est plus faible que celui obtenu dans leur emploi antérieur (61 % et 42 %, selon la cohorte) qu'à considérer qu'il est plus élevé (17 % et 25 %, selon la cohorte). Les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 sont toutefois moins nombreux, toutes proportions gardées, que ceux des projets réalisés entre 2000 et 2003 à considérer que leur salaire horaire brut dans cet emploi était plus faible que celui du dernier emploi détenu avant de participer (42 % contre 61 %). Par contre, la majorité des participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont occupé un emploi moins bien rémunéré dans l'année suivant leur participation disent ne pas avoir eu de réticences à accepter le salaire offert dans cet emploi (70 % et 78 %, selon la cohorte). La principale raison évoquée pour accepter un emploi avec un salaire plus faible que celui de l'emploi détenu auparavant est qu'il n'y avait pas d'autres emplois disponibles et ce, que le participant se soit dit réticent, ou non, à accepter ce salaire (66 % pour les deux cohortes).

À plus long terme, pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, l'emploi détenu au moment du sondage, soit 32 mois en moyenne après la participation, était moins fréquemment temporaire (18 %) que celui détenu dans les 12 mois suivant leur participation. Ce changement peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les participants qui détenaient un emploi temporaire dans l'année qui a suivi la participation sont proportionnellement moins nombreux que ceux qui avaient un emploi sans date de fin prévue à détenir un emploi 32 mois, en moyenne, après la participation. Aucune différence statistiquement significative n'est observée quant aux autres caractéristiques associées à ces emplois.

En ce qui a trait aux travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, neuf sur dix (91 %) ont été présents en emploi dans l'année qui a suivi le projet alors que, au moment du sondage soit 11 mois en moyenne après le projet, près de sept sur dix (69 %) étaient toujours en emploi. Lors du sondage antérieur, les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien réalisés entre 2000 et 2003 étaient tout aussi nombreux à avoir occupé un emploi dans la période qui a suivi la participation (92 %) qu'au moment du sondage (88 %), soit en moyenne 12 mois après la participation. La forte diminution observée dans la présente étude concernant la présence en emploi est liée à des pertes importantes d'emplois survenues quelques mois après le projet dans trois compagnies de l'industrie textile, en Estrie, lesquelles regroupaient 98 des 139 travailleurs (71 %) touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004.

Pour ceux d'entre eux qui ont occupé un emploi après le projet, l'emploi détenu était rarement temporaire (0 %) ou saisonnier (2 %) et nécessitait généralement (73 %) soit un niveau d'études secondaires (49 %), soit aucune formation particulière (24 %), ce qui est cohérent avec le niveau de scolarité observé chez ces participants. Cet emploi se situait principalement dans le secteur de la transformation, fabrication et services d'utilité publique (48 %), dans le secteur des métiers, du transport et de la machinerie (23 %) et dans celui de la vente et des services (14 %). La quasi-totalité des participants à ces projets considèrent que cet emploi correspond à leur souhait (96 %) et le salaire horaire brut obtenu était de 14,67 \$, en moyenne.

4.1.3 Sur l'utilisation de l'assurance-emploi

Les participants aux projets de réinsertion en emploi ont passé près de 10 % de leur temps à l'assurance-emploi au cours des 12 mois suivant leur participation (9 % et 11 % selon la cohorte considérée). Chez les participants aux projets de réinsertion réalisés entre 2000 et 2003, il s'agit d'une diminution de (16 % (soit, 8 semaines) alors que pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004, la diminution est de 11 % soit, 6 semaines.

Il faut dire que ceux-ci avaient passé un peu moins de temps à l'assurance-emploi dans l'année précédant la participation (21 % contre 25 %).

Chez les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, le recours à l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation est le fait d'un participant sur cinq (20 %) alors qu'il s'agit de près de deux participants sur cinq (37 %) pour les projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004. Toutefois, ces derniers ne sont plus que 24 % à recevoir des prestations au moment du sondage, en moyenne 13 mois après la participation. Rappelons aussi que l'écart entre les participants des deux cohortes pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les participants aux projets réalisés en 2003-2004 ont davantage été présents en emploi dans l'année qui a suivi la participation (75 % contre 68 %) sans, toutefois, être davantage présents en emploi au terme de ces 12 mois (un participant sur deux étaient en emploi au terme de ces 12 mois et ce, quelle que soit la cohorte considérée). Sur une période plus longue (18 mois), pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, le temps passé à l'assurance-emploi est demeuré stable (10 %) et il en est de même de la proportion d'entre eux qui ont reçu des prestations au cours de cette période. À plus long terme, soit 32 mois en moyenne après la participation, seulement 13 % d'entre eux recevaient des prestations de l'assurance-emploi. Le recours à l'assurance-emploi semble donc diminuer avec le temps.

En ce qui concerne les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi, le quart d'entre eux (23 %) a dit recevoir des prestations d'assurance-emploi, 11 mois en moyenne après le projet, situation qui pourrait être liée, du moins en partie, aux pertes massives d'emplois survenues vers la fin de 2004 et le début de 2005 dans trois entreprises du textile impliquées dans un projet, en Estrie.

4.1.4 Sur l'utilisation de l'assistance-emploi

En moyenne, les participants aux projets de réinsertion en emploi de 2003-2004 ont passé moins du vingtième (3 %) de leur temps à l'assistance emploi dans l'année suivant leur participation de sorte que seulement 2 % d'entre eux dépendaient de cette forme d'aide et que 96 %, y ont passé moins de 20 % de leur temps (détachement). Au moment du sondage, 6 % d'entre eux étaient présents à l'assistance-emploi. Les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 ont passé une plus grande partie de leur temps à l'assistance-emploi (11 %) au cours de 12 mois suivant la participation et, conséquemment, ils ont été plus nombreux à en dépendre (10 %) et moins nombreux à en être détachés (88 %). De fait, un peu plus d'un participant aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 sur dix (12 %) a reçu des prestations d'assistance-emploi au cours de cette période alors que cette proportion est de 5 % chez les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 qui ont une période post participation de 12 mois et plus (sur une base de 11 mois, cette proportion est de 8 %). Encore une fois, ces différences peuvent s'expliquer en partie du moins par la présence un peu plus marquée de prestataires de l'assistance-emploi parmi les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 comparativement à ceux de 2003-2004. À cet égard, notons que les participants aux projets de réinsertion en emploi n'ont pratiquement pas modifié le temps qu'ils ont passé à l'assistance-emploi entre l'année précédant et celle suivant leur participation (+2 % et -1 %, respectivement).

À plus long terme, l'utilisation de l'assistance-emploi semble demeurer stable puisque les participants aux projets de 2000-2003 ont passé, au cours de 18 mois suivant la participation, la même portion de leur temps à l'assistance-emploi qu'au cours des 12 mois suivant leur participation. Ils ont par ailleurs été aussi nombreux à en dépendre au cours de ces 18 mois (10 %) et à en être détachés (88 %). De plus, au moment du sondage, soit 32 mois en moyenne après leur participation, un d'entre eux sur huit (13 %) recevait des prestations d'assistance-emploi.

En ce qui a trait aux travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi de 2003-2004, seul 2 % d'entre eux ont dit recevoir des prestations d'assistance-emploi 11 mois en moyenne après la participation.

4.1.5 Sur le retrait de la vie active

Parmi les participants aux projets de réinsertion en emploi de 2003-2004, un sur sept (14 %) a pris sa retraite de la vie active depuis la fin du projet soit, sur une période moyenne de 13 mois. Il s'agit d'une proportion un peu plus élevée

(14 % contre 9 %, $p < 0,02$) que celle observée antérieurement pour les participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, mais la période d'observation était, en moyenne, de 11 mois au lieu de 13 mois. À plus long terme, soit 32 mois en moyenne après leur participation aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003, environ deux participants à ces projets sur dix (22 %) ont pris leur retraite soit, plus du double que ce qui avait été observé antérieurement. En ce qui concerne les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, un travailleur sur vingt (5 %) a mentionné avoir pris sa retraite de la vie active.

Tous projets confondus, les principaux motifs du départ à la retraite sont les difficultés à trouver un emploi (45 %), l'offre de conditions avantageuses par leur employeur (19 %), le fait de ne plus vouloir travailler (18 %) et les problèmes de santé (17 %). Notons que plus de la moitié (57 %) des participants aux projets de réinsertion en emploi qui ont pris leur retraite de la vie active ont déclaré que leur participation à ce projet avait prolongé leur vie active.

4.1.6 Sur le revenu personnel

En 2004, le quart des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 (23 %) ont eu un revenu personnel avant impôts inférieur à 10 000 \$ alors que 36 % ont eu un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 41 %, un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$. Lorsqu'on leur demande de comparer leur revenu en 2004 avec celui de l'année précédant leur participation, près de la moitié de ces participants (44 %) disent qu'il a été moindre alors que 31 % considèrent qu'il n'a pas changé et un quart (25 %), qu'il a été plus élevé. Les revenus personnels des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés entre 2000 et 2003 ont été moins élevés (33 % ont eu un revenu inférieur à 10 000 \$, 36 % un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 31 %, un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$). Ils sont aussi proportionnellement moins nombreux à considérer que leur revenu, en 2004, est resté le même qu'avant leur participation et plus nombreux à le considérer plus faible. Le fait qu'une plus grande proportion de participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 ait pris leur retraite pourrait contribuer à expliquer ces différences.

En ce qui concerne les travailleurs âgés touchés par les projets de maintien en emploi réalisés en 2003-2004, seulement 4 % d'entre eux ont eu un revenu inférieur à 10 000 \$, 41 % un revenu se situant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ et 55 %, un revenu égal ou supérieur à 20 000 \$, en 2004. Ils ont aussi moins fréquemment le sentiment que leur revenu a diminué (18 %) et, en contrepartie, davantage le sentiment qu'il est resté inchangé (41 %) ou plus élevé (41 %). Ce résultat est évidemment cohérent avec le fait que ces personnes occupaient un emploi durant leur participation et qu'ils ont été plus nombreux que les participants aux autres projets à détenir un emploi dans l'année suivant leur participation.

4.2 Conclusions

Les projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés visant la réinsertion en emploi continuait, en 2003-2004, à rejoindre des travailleurs âgés, majoritairement des hommes, ayant perdu leur emploi. Comparativement aux projets antérieurs de réinsertion en emploi, les participants aux projets réalisés en 2003-2004 semblent globalement un peu moins éloignés du marché du travail puisqu'ils comptent moins de prestataires de l'assistance-emploi, toutes proportions gardées, et que leur perte d'emploi est, en moyenne, plus récente. Ajoutons aussi que la moyenne d'âge des travailleurs rejoins dans le cadre des projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 est un peu plus basse comparativement à celle des projets antérieurs et que la participation des travailleurs âgés de 50 à 54 ans est moins « exceptionnelle » qu'elle ne l'était puisqu'elle représente 31 % des participations. En contrepartie, les travailleurs ayant déjà vécu des licenciements collectifs sont davantage rejoins par les projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004. D'autre part, les travailleurs, majoritairement des hommes, touchés par les projets visant le maintien en emploi correspondent à la clientèle visée puisque la quasi-totalité d'entre eux sont âgés de 55 ans et plus, sont peu scolarisés (les deux tiers n'ont pas complété d'études de niveau secondaire, ou l'équivalent) et sont menacés de licenciement (11 % d'entre eux avaient déjà vécu un licenciement collectif et les pertes d'emplois dans l'industrie du textile en Estrie quelques mois après le projet en font malheureusement une démonstration non équivoque).

Dans les 12 mois qui ont suivi la participation aux projets de réinsertion en emploi, une majorité de travailleurs (environ sept sur dix) ont réintégré le marché du travail de sorte qu'en moyenne, les participants ont passé près de la moitié de leur temps en emploi, notamment en emploi à temps plein, au cours de cette période. Cette réinsertion en emploi est plus répandue parmi les participants aux projets réalisés en 2003-2004 (75 %) que parmi ceux des projets antérieurs (68 %). Cet écart s'estompe toutefois puisqu'en comparant les résultats des participants aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 de la présente étude à ceux des participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003 de l'étude antérieure au terme de périodes moyennes pratiquement équivalentes (11,6 mois et 13 mois), les taux ponctuel de présence en emploi sont équivalents (49 % et 51 %, selon la cohorte). D'autre part, les participants aux projets réalisés en 2003-2004 ont aussi connu une amélioration de leur situation d'emploi (temps passé en emploi, nombre d'heures travaillées) entre l'année précédant et celle suivant la participation, mais moindre que celle vécue par les participants aux projets antérieurs. Cela est peut-être dû au fait qu'ils étaient, en moyenne, moins éloignés du marché du travail et qu'ils avaient passé plus de temps en emploi dans l'année précédant la participation.

D'autre part, si pour la majorité de ceux qui réintègrent le marché du travail après leur participation, ce retour se fait en emploi à temps plein, la situation en emploi s'avère parfois précaire, du moins à court terme, puisque environ le tiers des emplois détenus dans l'année suivant la participation sont temporaires. Outre cette précarité de l'emploi détenu à court terme (caractère temporaire), plusieurs participants aux projets de réinsertion en emploi ont accepté, généralement sans réticence, d'occuper des emplois moins bien rémunérés que celui qu'ils avaient occupé avant de participer. Toutefois, les projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 ont permis à davantage de participants de retrouver des emplois offrant un salaire comparable ou supérieur à celui offert dans l'emploi antérieur puisque les baisses de salaires ont été moins fréquentes pour ces participants que pour les participants aux projets antérieurs (42 % contre 61 %).

À plus long terme (32 mois), pour les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003, près de la moitié d'entre eux (47 %) étaient toujours en emploi soit, presque autant (49 %) qu'au terme des 11,6 mois, en moyenne, que durait la période d'observation lors de l'étude précédente. Le taux de présence en emploi semble donc se stabiliser aux environs de 50 % et s'y maintenir sur un période moyenne de plus de 2 ans et demi. Toutefois, les emplois détenus à plus long terme sont, semble-t-il, similaires à ceux détenus dans l'année suivant la participation sauf en ce qui concerne le caractère temporaire de l'emploi, l'emploi détenu 32 mois après la participation étant moins fréquemment temporaire. Ceci explique d'ailleurs, du moins en partie, l'écart entre le taux de présence en emploi dans l'année suivant la participation et celui observé à plus long terme (32 mois) puisque les pertes d'emploi ont été plus marquées chez ceux qui occupaient un emploi temporaire que chez ceux qui détenaient un emploi non temporaire.

Bien que plus de 20 % des participants aux projets de réinsertion en emploi aient eu recours à l'assurance-emploi dans l'année suivant la participation, il reste que, au total, les participants ont cumulé environ 5 semaines de prestations, en moyenne, dans l'année qui a suivi le projet ce qui représente une diminution de 6 à 8 semaines comparativement à l'année qui l'a précédé. D'ailleurs, à plus long terme, seulement un participant sur dix a eu recours à l'assurance-emploi. Le recours à l'assurance-emploi semble donc diminuer avec le temps.

En ce qui concerne le recours à l'assistance-emploi, les participants aux projets de réinsertion en emploi n'ont pas modifié leur utilisation de cette forme d'aide financière entre l'année précédant la participation et celle qui l'a suivie. Ceux-ci ont continué à peu l'utiliser, en particulier les participants aux projets réalisés en 2003-2004. Il est toutefois possible que la participation ait prévenu l'entrée à l'assistance-emploi de participants à ces projets puisque certains d'entre eux pouvaient en être à la fin de leur période de prestations régulières d'assurance-emploi lorsqu'ils ont débuté leur participation, laquelle peut durer de 14 à 45 semaines dépendamment du nombre d'heures assurables cumulés dans l'année précédant la demande de prestations et du taux régional de chômage.

À court terme, seule une minorité de travailleurs âgés (14 %) ayant participé aux projets de réinsertion en emploi réalisés en 2003-2004 quitte le marché du travail en prenant leur retraite. Il s'agit donc d'une situation un peu plus fréquente que celle observée antérieurement (9 %) pour les participants aux projets réalisés entre 2000 et 2003, mais cet écart pourraient découler de différences dans les durées des périodes d'observation. La prise de la retraite augmente évidemment à plus long terme, atteignant 22 % au terme d'une période moyenne de 32 mois. Notons aussi que les difficultés à réintégrer le marché du travail semblent constituer un élément important dans la prise de cette décision. Compte tenu du taux élevé de réinsertion en emploi, on peut donc croire que les projets ont prévenu la prise trop rapide de la retraite. D'ailleurs, plus de la moitié des participants (57 %) qui ont pris leur retraite ou une préretraite considèrent que leur participation a permis de prolonger leur vie active.

D'autre part, la participation aux projets de réinsertion en emploi s'accompagne, pour près de la moitié des travailleurs âgés, d'une diminution du revenu personnel tant à court terme qu'à plus long terme. Cette situation découle, du moins en partie, du salaire moindre provenant de l'emploi obtenu et des revenus généralement moindres fournis par les rentes de retraite.

En ce qui concerne les projets de maintien en emploi, les travailleurs âgés touchés par ces projets sont très majoritairement demeurés en emploi, du moins à court terme, à la suite de ces projets et ils ont été peu nombreux à recourir à l'assistance-emploi ou à prendre leur retraite. Malheureusement, les projets mis en place n'ont pu empêché la mise à pied de travailleurs âgés oeuvrant de le domaine du textile quelques mois après la fin du projet. À cet égard, on peut penser que l'actuelle augmentation de la valeur du dollar canadien de même que la production textile asiatique fragilisent grandement ce secteur industriel.

Finalement, il est important de rappeler qu'en l'absence d'un groupe de comparaison, il est impossible de déterminer la partie des résultats observés attribuables à ces projets. Les effets nets attribuables aux projets pilotes seront estimés et présentés dans un rapport subséquent si les pourparlers entrepris avec les instances du gouvernement du Canada mènent à la réalisation de cette étude complémentaire.

Bibliographie

Hamilton, Gayle; Freedman, Stephen; Gannetian, Lisa; Michaelopoulos, Charles; Walter, Johanna; Adams-Ciardullo, Diana and Gassman-Pines, Anna (2001) : National Evaluation of Welfare-to-work strategies – How effective are different approaches ? Five year adult and child impacts for eleven programs. Manpower Demonstration Research Corporation.

MESS (2004) : Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés : Évaluation de la mise en œuvre par études de cas – Rapport d'évaluation, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques, Gouvernement du Québec, 63 pages.

MESS (2004) : Projets pilotes à l'intention des travailleurs âgés : Sondage auprès des personnes participantes – Rapport d'évaluation, Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques, Gouvernement du Québec, 63 pages.

MESSF (2003) : Étude des effets des mesures actives offertes aux individus par Emploi-Québec – Rapport d'évaluation. Direction de l'évaluation, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction générale des politiques, Gouvernement du Québec, 252 pages.